

SOMMAIRE

Synthèse		5
Α.	Activités et Résultats	13
A.1.	Activité	13
A.2.	Résultats de souscription	15
A.3.	Résultats des investissements	18
A.4.	Résultats des autres activités	19
A.5.	Autres informations	20
В.	Gouvernance	23
B.1.	Informations générales sur le système de gouvernance	23
B.2.	Exigences de compétence et d'honorabilité	29
B.3.	Système de gestion des risques y compris	29
	l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	
B.4.	Système de contrôle interne	334
B.5.	Fonction d'audit interne	37
B.6. B.7.	Fonction actuarielle Sous-traitance	38 39
B.8.	Autres informations	40
C.I	Profil de risque	43
C.1.	RIsque de souscription	44
C.2.	Risque de marché	46
C.3.	Risque de crédit	42
C.4.	Risque de liquidité	48
C.5.	Risque opérationnel	49
C.6.	Autres risques importants	50
C.7.	Autres informations	50
D.	Valorisation à des fins de solvabilité	53
D.1.	Actifs	53
D.2.	Provisions techniques	54
D.3.	Autres Passifs	55
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives	50
D.5.	Autres informations	50

E.Gestion du Capital		59
E.1.	Fonds propres	59
E.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	60
E.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	62
E.4.	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	62
E.5.	Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis	62
E.6.	Autres informations	62
An	nexes	61

Synthèse

Le présent rapport de la Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS) IRCEM sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR en anglais, Solvency and Financial Condition Report), mis à jour chaque année, a été rédigé sur la base des processus et des travaux de conformité mis en place au sein du Groupe IRCEM dans le cadre de Solvabilité II, et sur la base des données au 31 décembre 2020.

Le présent rapport a été complété, amendé et validé par le Directeur Général, puis présenté pour validation au Conseil d'administration.

Il s'adresse en priorité aux publics, adhérents et participants c'est-à-dire les particuliers employeurs et leurs salariés dans le cadre réglementaire dénommé Solvabilité II entré en application le 1^{er} janvier 2016.

En effet, « Solvabilité II » est le nom de la norme dite prudentielle, imposée depuis le 1er janvier 2016 au secteur assurantiel en Europe. Tous les organismes assurantiels doivent respecter les règles « prudentielles » et mettre en adéquation leur niveau de fonds propres aux risques auxquels ils sont confrontés.

L'activité de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés, IRCEM Prévoyance et IRCEM Mutuelle, se structure autour de 4 valeurs fondatrices fortes :

- Ambition.
- Performance.
- Respect
- Solidarité

et du projet d'entreprise : « QUINTESSENCE 2030 » qui s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- OS1 : Être tiers de confiance de la sphère sociale,
- OS2 : Apporter la meilleure valeur ajoutée à nos publics.
- OS3: Être un acteur de l'innovation sociale,
- OS4 : Améliorer la performance de l'entreprise,
- OS5: Perdurer comme une entreprise humaine avec du sens.

La gouvernance de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés s'appuie sur :

- Le Conseil d'Administration, qui valide la stratégie ainsi que les politiques écrites, et assure le bon fonctionnement de la SGAPS IRCEM;
- Les dirigeants effectifs, qui mettent en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration et peuvent engager la SGAPS IRCEM auprès de tiers;
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels:

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative dans le fonctionnement des organismes doit être vue par au moins deux personnes (les dirigeants effectifs);
- Le principe de la personne prudente : les risques liés aux investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des assurés et conformes aux critères d'aversion aux risques définis par les administrateurs.

Indicateurs de référence

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de référence sont les suivants :

Indicateur de référence	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Données S1			
Cotisations acquises	211 352 k€	186 599 k€	30 713 k€
Solde de souscription	5 207 k€	-3 578 k€	8 785 k€
Dotation/reprise PEG	0 k€	11 209 k€	0 k€
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	3 397 k€	4 594 k€	-1 196 k€
Solde de réassurance (intra-groupe)	0 k€	329 k€	-329 k€
Frais (sin., acq., adm.,)	-29 022 k€	-23 324 k€	-5 698 k€
Solde de souscription, net de frais	-20 418 k€	-10 770 k€	1 562 k€
Solde financier	31 150 k€	30 402 k€	747 k€
Autres produits et charges non tech.	-7 348 k€	-7 191 k€	-157 k€
Résultat exceptionnel	-4 277 k€	-4 263 k€	-14 k€
Autres produits (autres activités)	1 124 k€	0 k€	0 k€
Impôt sur le résultat	-503 k€	0 k€	-503 k€
Impôt différé	-2 558 k€	0 k€	0 k€
Résultat net	-2 830 k€	8 178 k€	1 635 k€
Données S2			
Fonds propres Solvabilité II	637 197 k€	607 428 k€	24 095 k€
Ratio de couverture du SCR	236 %	231 %	288 %
Ratio de couverture du MCR	885 %	923 %	389 %

En 2020, les cotisations de la **SGAPS IRCEM** sont de 211,3 M€, en baisse par rapport à 2019 (-8,7%). Cette évolution est liée à la crise sanitaire COVID-19 et à l'absence d'appels de cotisations sur les indemnités de chômage partiel perçues par nos publics (cf. pages suivantes).

Les fonds propres de la SGAPS IRCEM sont de 637,2 M€ au 31 décembre 2020, et couvrent 2,36 fois l'exigence en capital de solvabilité requis (SCR), ce qui demeure au-dessus du seuil d'appétence défini à 200%.

En termes de prospective, les résultats de l'exercice ORSA rédigé en 2020 à partir des comptes 2019 démontrent la capacité de la SGAPS IRCEM à maintenir sa couverture de SCR. L'ensemble de ses membres affiliés s'inscrivent dans la zone souhaitée de maîtrise des risques définie dans le cadre de son appétence aux risques.

Faits marquants de l'exercice 2020

CRISE SANITAIRE COVID-19

Fin février 2020, l'épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée dans le monde.

Celle-ci a été déclarée « pandémie » par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le 11 mars 2020.

Face à cette crise, le Groupe IRCEM s'est mobilisé et a déployé un ensemble de mesures visant à accompagner ses publics, détaillées dans les pages suivantes du rapport.

SECTEUR DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

L'activité des Salariés du Particulier Employeur et des Assistants Maternels a pâti, comme l'ensemble de l'économie française, de la crise sanitaire COVID-19. En 2020, les estimations de masses salariales chutent respectivement de près de -12% (SPE) et -10% (AM). Il faudra attendre 2022 pour que le secteur renoue avec une croissance positive.

EVOLUTION DE L'OFFRE

En 2020, le Groupe IRCEM a souhaité entreprendre des travaux de refonte de son offre de produits et de services. Cela s'est d'abord concrétisé par une transformation de l'offre Obsèques, et par le démarrage des travaux sur une offre **Longévité**.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2020 d'IRCEM Prévoyance s'élève à **186,6 M€**, en baisse par rapport à 2019 (-9,7%), du fait de la crise sanitaire et l'absence d'appels de cotisation en 2020 sur les indemnités de chômage partiel versées à ses publics.

IRCEM Mutuelle, dans un contexte très concurrentiel, connaît une stabilité de son activité, avec un chiffre d'affaires de 30,7 M€ (idem 2019).

SOLDE DE SOUSCRIPTION

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance, est en baisse, passant de -0,2 M€ à -10,7 M€.

Les principaux impacts sur le solde de souscription d'IRCEM Prévoyance sont liés à la crise sanitaire, que ce soit en termes de cotisations ou de charges de prestations versées.

Avant réassurance, les impacts de la crise sanitaire sur le solde de souscription s'élèvent à -44,4 M€.

Comptablement, l'impact sur l'exercice 2020 est néanmoins atténué grâce à une gestion historique prudente, permettant de réaliser des bonis de liquidation (+24 M€) et une reprise de provisions d'égalisation (+11 M€).

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle, est quant à lui en légère baisse, passant de 1,7 M€ en 2019 à 1,5 M€ en 2020.

En Santé, les « taxes exceptionnelles COVID-19 » à payer en 2021 et 2022 constituent une charge de 450 k€, totalement comptabilisée au bilan 2020.

SOLDE FINANCIER

Les soldes financiers d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à 30,4 M€ et 0,7 M€. Ces résultats sont notamment liés à la réalisation de plus-values actions, respectivement pour 21 M€ et 0,6 M€.

RESULTAT NET

Le résultat net de la SGAPS IRCEM est négatif à -2,8 M€ en 2020 (contre +29,2 M€ en 2019).

Les résultats nets d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle s'élèvent respectivement à +8,2M€ et +1.6M€.

A noter : L'écart entre les résultats positifs des entités solos et le résultat négatif des comptes consolidés de la SGAPS IRCEM est essentiellement lié aux retraitements des provisions d'égalisation dans les comptes de la SGAPS.



Fait majeur 2020: LA CRISE SANITAIRE COVID-19

CONTEXTE

Fin février 2020, l'épidémie de coronavirus COVID-19 s'est propagée dans le monde. Celle-ci a été déclarée « pandémie » par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le 11 mars 2020.

IMPACTS DE LA CRISE

Les impacts de la crise COVID-19 constituent ainsi le fait majeur de l'année 2020, sur différents aspects :

- GESTION DE CRISE: Dans la situation actuelle de crise sanitaire mondiale, les plans de crise et de continuité d'activité ont été activés dans la plupart des organismes. Dans ce contexte, une communication proactive vers toutes les parties prenantes (administrateurs, assurés, salariés, ...) et la fiabilité des informations (indicateurs, tableaux de bord) ont été des éléments majeurs de la gestion de crise.
- RESSOURCES HUMAINES : La santé des collaborateurs est prioritaire, et les entreprises doivent garantir leur protection sur le lieu de travail. Afin de garantir la continuité des activités tout en préservant la santé des collaborateurs, différentes mesures ont pu être anticipées, notamment en matière d'organisation du télétravail.
- FINANCE : La crise sanitaire a rapidement montré des effets sur les marchés financiers, démontrant l'inquiétude que le virus a fait planer sur l'économie mondiale.
- TECHNIQUE: La crise sanitaire a eu des impacts sur l'économie mondiale et va conduire, pour la plupart des organismes d'assurance, aussi bien à une baisse de l'activité (cotisations) qu'à une hausse des prestations.
- JURIDIQUE : La maîtrise des obligations contractuelles a été une préoccupation majeure des organismes d'assurance (ex : évolution des conditions contractuelles pour des prises en charges dérogatoires).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT MISES EN OEUVRE

PRISE EN CHARGE DEROGATOIRES DES ARRETS DE TRAVAIL

Période du 13 mars au 10 juillet 2020

A la suite de la parution de la loi du 23 mars et de ses ordonnances du 25 mars, IRCEM Prévoyance a décidé pour les accords de prévoyance des Salariés du Particulier Employeur et des Assistants Maternels de :

- Prendre en charge les arrêts maladie de l'ensemble des membres participants atteints du « coronavirus » sans carence;
- Prendre en charge un arrêt de travail, à hauteur de 14 jours, pour l'ensemble des membres participants non malades et ayant été en contact avec des personnes atteintes du « coronavirus » avec une carence de 7 jours;
- Prendre en charge un arrêt de travail, à hauteur de 14 jours, pour l'ensemble des membres participants non malades mais devant garder un enfant de moins de 16 ans (ou 18 ans si l'enfant est handicapé) à la suite de la fermeture d'un établissement scolaire, sans carence;
- Prendre en charge les arrêts de travail de ses accords de prévoyance des membres participants non malades mais présentant un « risque élevé », avec une carence de 7 jours.

Période du 14 novembre au 31 décembre 2020

Dans un 2nd temps, le décret du 14 novembre 2020, paru au Journal Officiel le 15 novembre 2020, est venu préciser le dispositif d'indemnisation destiné aux personnes contraintes d'arrêter de travailler en raison de la COVID-19.

Ce décret a reconduit jusqu'au 31 décembre 2020 les dispositions dérogatoires du versement des indemnités journalières de la Sécurité sociale en raison de l'isolement lié au Coronavirus.

Les assurés exposés au Coronavirus peuvent bénéficier d'indemnités journalières au titre d'un arrêt de travail s'ils se trouvent dans l'impossibilité de continuer à travailler, y compris à distance.

IRCEM Prévoyance a décidé le versement exceptionnel d'un complément à l'indemnisation de la Sécurité sociale, jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans l'objectif de soutenir ses publics, la prise en charge par IRCEM Prévoyance s'est faite exceptionnellement sans application de délai de carence (au lieu de 7 jours, tel que prévu dans les accords de prévoyance) et sans condition d'ancienneté.

Cette indemnisation exceptionnelle a concerné :

- L'ensemble des salariés du secteur dits « vulnérables », présentant un « risque élevé » de développer une forme grave de la COVID-19 disposant d'un arrêt de travail délivré depuis le 1er septembre 2020;
- L'ensemble des salariés du secteur devant garder un enfant de moins de 16 ans (ou 18 ans pour un enfant en situation de handicap) en raison d'une mesure d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile à la suite de la fermeture de son établissement, présentant un arrêt de travail délivré depuis le 1^{er} septembre 2020;
- L'ensemble des salariés du secteur identifiés comme « cas contact » par l'Assurance maladie présentant un arrêt de travail.

EXONERATION DE COTISATIONS « PREVOYANCE »

Contrairement à la plupart des autres assureurs, IRCEM Prévoyance a exonéré de cotisations « Prévoyance » l'intégralité des indemnisations perçues par ses publics au titre du chômage partiel.

SERVICE « VIVONS BIEN VIVONS MIEUX »

Dès la mi-mars, les premières mesures d'accompagnement du secteur des emplois de la famille et du domicile ont prévu la gratuité jusqu'à la fin de période de confinement des services de prévention « Vivons Bien Vivons Mieux », qui incluent le service de téléconsultation médicale, à l'ensemble des membres et adhérents participants d'IRCEM Prévoyance.

Le site internet www.ircem.com a été mis à jour et a enrichi régulièrement son contenu de prévention lié à la crise pandémique dans un souci d'accompagnement de ses publics.

AIDE SOCIALE

Afin d'accompagner les membres participants de ses institutions dont les revenus baisseraient en raison de la crise sanitaire COVID-19, le groupe IRCEM a mis en place « l'aide sociale COVID-19 ». Cette aide a pour objectif de permettre aux Salariés du Particulier Employeur et Assistants Maternels de continuer à s'acquitter de leurs factures durant la période de confinement sur présentation de justificatifs (quittances de loyer, tableaux d'amortissement du crédit immobilier, factures d'électricité, de gaz...) à hauteur de 300 euros.

SOLIDARITE ET INNOVATION

Δfin de lutter contre l'isolement et la dépendance des personnes âgées, la startup Careclever dont IRCEM Prévoyance est un actionnaire de référence, a mis à la disposition de plusieurs EHPAD, une trentaine de robots compagnons « Cutii ». Cutii est une plateforme de mise en relation à distance pour les personnes isolées ou dépendantes qui leur facilite l'accès à la télémédecine, alerte leur famille en cas de chute et leur propose des activités ludiques, culturelles ou sportives.

Le Groupe IRCEM, dans le cadre de la protection des publics fragiles, accompagne le développement du robot « Cutii » depuis 2018.

DISTRIBUTION DE MASQUES

IRCEM Prévoyance a procédé, à partir de la semaine du 11 mai, à l'envoi de masques en tissu à destination de tous ses membres participants, soit 1,2 de million salariés particulier employeur ρt assistants maternels.

Cette distribution de masques contribue à favoriser la reprise d'activité dans le secteur des emplois de la famille et du domicile dans le respect des règles prévention sanitaire, et donc aussi à la reprise économique de notre pays.

APPELS DE **BIENVEILLANCE**

D'avril à mi-mai, les collaborateurs du Groupe ont appelé plus de 38 000 clients, salariés de particuliers employeurs. assistants maternels et retraités, pour faire connaître dispositifs d'accompagnement et leur apporter soutien et réconfort pendant la période confinement. Cette opération aura aussi permis à tous les collaborateurs de travailler à leur domicile.

En chiffres: 38 568 appels réalisés, 17 168 appels argumentés, 16 025 messages laissés sur répondeur.

Mais aussi:

- Accompagnement du secteur de l'emploi à domicile au travers d'actions de prévention de l'IRCEM;
- Accompagnement post-traumatique (via IRCEM Plus);
- Accompagnement dans la gestion budgétaire par l'IRCEM.





A.ACTIVITES ET RESULTATS

- A.1. Activité
- A.2. Résultats de souscription
- A.3. Résultats des investissements
- A.4. Résultats des autres activités
- A.5. Autres informations

A. ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. ACTIVITE

Renseignements généraux

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 9.

Dénomination sociale et siège social :

SGAPS IRCEM

261 avenue des Nations Unies - BP 593 59060 Roubaix cedex 1

Forme Juridique:

SOCIETE DE GROUPE ASSURANTIEL DE PROTECTION SOCIALE

Immatriculée au SIRENE sous le n°823 214 200

La SGAPS IRCEM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels aux :

	KPMG Audit FSI	MAZARS
Co-commissaires aux comptes titulaires	Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex	22 rue Denis Papin Business Pôle Les Prés 59 265 Villeneuve d'Ascq
	Olivier FONTAINE	Eddy BERTELLI
	KPMG Audit FSI Tour EQHO	MAZARS
Co-commissaires aux	2 avenue Gambetta	61 avenue Henri Regnault
comptes suppléants	CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex	92 400 Courbevoie
	Isabelle GOALEC	Christophe BERRARD

Périmètre d'activité

La SGAPS IRCEM, créée le 1er juillet 2016, est une société de groupe d'assurance de protection sociale, prudentielle et à gestion paritaire composée de 2 membres affiliés :

- Une Institution de Prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale « IRCEM Prévoyance », proposant des garanties de prévoyance collective (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident et garanties décès) dans le cadre des Conventions Collectives des Salariés du Particulier Employeur (CCN SPE) et des Assistants Maternels du particulier employeur (CCN AM);
- Une Mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité « IRCEM Mutuelle », proposant des garanties individuelles destination des publics des emplois de la famille.

Ces membres affiliés adhèrent aussi à l'association sommitale du « Groupe IRCEM », conformément à l'accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des Groupes de Protection Sociale.

La SGAPS IRCEM met en place des relations financières fortes et durables entre ses organismes affiliés et exerce une influence dominante sur ces dernières au moyen d'une coordination centralisée des décisions, y compris financières.

Les membres affiliés disposent de filiales :

Dénomination	Objet	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
La Société Civile Immobilière (SCI) « Immobilière des Nations Unies »	Acquisition et gestion d'un immeuble situé à Roubaix et tout autre actif immobilier.	99%	1%
La Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) « Quatersperanto »	Commercialisation de tous produits et services sur le bien-vieillir des personnes vulnérables afin d'apporter sécurité et sérénité au sein de leur logement et favoriser leur maintien à domicile.	100%	-
La « Fondation d'entreprise IRCEM »	Soutien à toutes actions qui permettent de mieux vivre au sein de la Famille relevant notamment de la prévention, du « bien vieillir », du handicap, de la lutte contre la dépendance, du maintien à domicile et ce à tous les âges de la vie.	100%	-

Mais aussi les participations suivantes (détenues entre 10% et 50%) :

Dénomination	Objet	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
DOMPLUS	Accompagne nos publics au travers d'une prise en charge différenciée et d'un accompagnement global des personnes dans leurs priorités du quotidien et à tout moment de la vie.	24%	-
UNAIDE	Entreprise mandataire de service à la personne qui développe des solutions technologiques pour accompagner bénéficiaires et auxiliaires dans leurs relations quotidiennes.	15%	-
CARECLEVER	Développe Cutii, un robot compagnon dévoué au bien-être des personnes âgées en résidence ou EHPAD.	11%	-

Description des garanties

Ci-dessous, la description des garanties en-cours **IRCEM Prévoyance** :

Population	Type de garantie
Assistants Maternels du particulier employeur (AM)	 Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire Capitaux décès du salarié Rente éducation Maladie Redoutée
Salariés du Particulier Employeur (SPE)	 Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire
Retraités en souscription individuelle AM et SPE en souscription individuelle	- Capitaux obsèques
Associations mandataires du secteur Particuliers employeurs et structures prestataires	 Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire Capitaux décès du salarié Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur

Ci-dessous, la description des garanties IRCEM Mutuelle :

Population	Type de garantie
Retraités en souscription individuelle Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE) en souscription individuelle	 Capitaux obsèques Santé Branche Accident Décès Soudain Capital Autonomie Garanties blessures
Particuliers employeurs et salariés en emploi direct et association mandataire	 Garantie hospitalisation de l'employeur Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

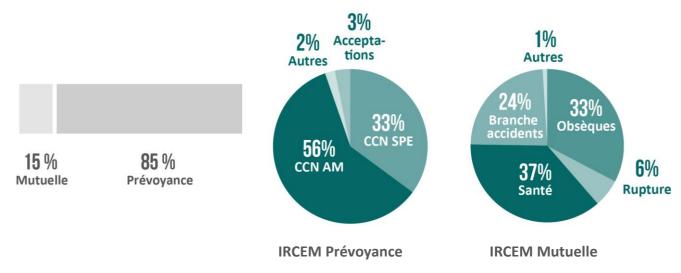
Chiffre d'affaires 2020

Le chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM se décompose ainsi :

Montant en k€	2020	Répartition
Cotisations brutes	211 352 k€	-
dont IRCEM Prévoyance*	180 639 k€	85 %
dont IRCEM Mutuelle	30 713 k€	15 %

^{*}Après retraitement des opérations intragroupes

Répartition du Chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés :



Le chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM est de 211 352 k€ et se décompose la manière suivante :

	2020	2019	Evolution
IRCEM Prévoyance	186 599 k€	206 645 k€	-9.7 %
IRCEM Mutuelle	30 713 k€	30 706 k€	0 %
Retraitements intra-groupes	-5 960 k€	-5 924 k€	-
Chiffre d'affaires	211 352 k€	231 427 k€	-8.7 %

Le chiffre d'affaires d'IRCEM Prévoyance est en forte baisse à 186,6 M€ (-9,7% par rapport à 2019), du fait de l'exonération de cotisations Prévoyance sur l'ensemble des indemnités de chômage partiel perçues par nos publics. Le chiffre d'affaires d'IRCEM Mutuelle est quant à lui stable à 30,7 M€.

Les tableaux ci-dessous présentent les soldes de souscription nets de frais. Ceux-ci comprennent les cotisations, les prestations payées, les charges de provisions techniques, la réassurance (interne et externe) et les frais.

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2020	2019
CCN SPE	-14 820 k€	-1 030 k€
CCN AM	3 291 k€	458 k€
Autres	758 k€	360 k€
Solde de souscription net de frais	-10 770 k€	-212 k€

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance est en forte baisse, passant de -0,2 M€ à -10,7 M€.

Cette évolution est liée essentiellement aux faits suivants :

- Avant réassurance, les impacts de la crise sanitaire sur le solde de souscription s'élèvent à -44,4 M€ (cotisations 19,4 M€ et charges de prestations -25 M€).
- Bonis de liquidation sur exercices antérieurs (+24 M€);
- Reprises sur provisions d'égalisation (+11,2 M€).

A noter : Depuis 2019, IRCEM Prévoyance a retenu un taux technique de 0% pour ses garanties Vie et Non-vie. La baisse des taux techniques réglementaires constatée en 2020 avait donc été anticipée en 2019, et n'a donc pas eu d'impact sur les provisions d'IRCEM Prévoyance au 31/12/2020.

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2020	2019
Obsèques	151 k€	167 k€
Rupture	-182 k€	-251 k€
Santé	1 750 k€	1 052 k€
Branche accident	60 k€	845 k€
Autres garanties non-vie	-217 k€	-71 k€
Total	1 562 k€	1 743k€

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle est de 1,5 M€ en 2020 (contre 1,7 M€ en 2019). Les évolutions majeures par rapport à 2019 concernent :

- La dégradation du solde de souscription pour les garanties de type « Accidents », particulièrement en « Décès soudain » (forte hausse des prestations payées, et prudence associée dans les provisions au 31/12/2020) ;
- L'amélioration du solde de souscription en Santé :
 - Légère baisse des charges de prestations (-2%), du fait de la baisse des prestations payées pendant le premier confinement, compensée par un rattrapage au 2nd semestre et le provisionnement des taxes exceptionnelles COVID-19 (450 k€).
 - o Forte baisse des frais de gestion.

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les modalités de gestion des portefeuilles sont inchangées par rapport à 2019.

Les orientations stratégiques sont arrêtées au début de chaque année par le Conseil d'administration et peuvent être modifiées en cours d'année en cas d'événement majeur sur les marchés financiers.

Chaque année, un programme de réalisation de plusvalues est défini en début d'année puis voté en Conseil d'Administration au cours du 1er trimestre afin d'assurer un taux de rendement des actifs minimal

Afin de respecter le principe de la personne prudente, IRCEM Prévoyance et IRCEM Mutuelle ont adopté une politique et une stratégie de gestion d'actifs prudente, garantissant pour l'ensemble de son portefeuille :

- La sécurité ;
- La qualité :
- La liquidité;
- La rentabilité.

La SGAPS IRCEM n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Notamment, la SGAPS IRCEM n'a pas recours à des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'institution. Ainsi, le montant de la poche Trésorerie doit à tout moment excéder le cumul de 6 mois de prestations.

> Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance

excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le processus de décision n'est pas centralisé, mais fait intervenir différents opérationnels et politiques :

- D'une part, le département Finances et Investissements, la Direction Actuariat, Risques et Finances, et la Direction générale ;
- D'autre part, le Comité des risques, actif-passif, solvabilité de la SGAPS, et le Conseil d'administration, auquel revient la prise de décision finale.

De façon indépendante, le contrôle interne et l'audit interne peuvent librement et à tout moment opérer les contrôles jugés nécessaires sur les processus mis en place et sur la gestion opérée.

Cette gestion prudente a permis de traverser sereinement la crise financière induite par le Coronavirus. Dès le début de la baisse des marchés, fin février, des ventes d'actions ont été réalisées pour un montant total de 61 M€ afin de réduire l'exposition du portefeuille aux actions à 25%. Les plus-values réalisées à cette occasion (17 M€) ont permis de consolider le résultat financier de l'année. Des réinvestissements progressifs ont ensuite été réalisés à compter du mois de mai pour accompagner le rebond des marchés qui a suivi. Ainsi, les plus-values latentes des portefeuilles ont retrouvé en fin d'année leur niveau de fin 2019.

Les produits et charges financiers se décomposent ainsi :

	SGAPS IRCEM		IRCEM Prévoyance		IRCEM Mutuelle	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits	33 223 k€	62 003 k€	32 303 k€	60 942 k€	920 k€	1 060 k€
Charges	-2 073 k€	-3 540 k€	-1 900 k€	-3 395 k€	-173 k€	-145 k€
Résultat des investissements	31 150 k€	58 463 k€	30 402 k€	57 548 k€	747 k€	915 k€

Pour IRCEM Prévoyance, le résultat financier 2020 est de 30,4 M€, dont 21 M€ de plus-values réalisées sur les ventes d'actions.

Pour **IRCEM Mutuelle**, le résultat financier 2020 est de **747 k€** dont 566 k€ de plus-values actions.

A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Action sociale

Les dépenses suivantes concernant **l'Action sociale IRCEM Prévoyance** ont été réalisées en 2020 :

- Au titre des aides individuelles : 2 440 k€;

- Au titre des aides collectives : 452 k€;

- Au titre de la prévention : 299 k€.

En 2020, un dispositif spécifique a été mis en place pour les publics ayant subi une perte de revenus sur la période du mois de mars-avril 2020. Cette aide, représentant un budget de 1 M€, a vocation à résoudre en partie la problématique des personnes qui se trouvaient en chômage partiel.

L'Action sociale **IRCEM Mutuelle** propose, sous conditions, des prestations complémentaires aux adhérents et bénéficiaires d'un contrat IRCEM Mutuelle. Les aides sont mises en place autour de trois axes : la santé, la prévention et le handicap.

En 2020, un dispositif spécifique a été mis en place durant le confinement pour prendre en charge les impayés des contrats Mutuelle de mars à juin, avec une enveloppe de 65 k€.

Quatersperanto

Créée en octobre 2012, la société **Quatersperanto**, filiale d'IRCEM Prévoyance, développe des services et produits qui s'appuient sur les nouvelles technologies et favorisent :

- L'allongement de la durée de vie en bonne santé ;
- Le développement du lien social et des solidarités intergénérationnelles ;
- L'adaptation progressive et la sécurisation des lieux de vie ;
- La valorisation de solutions participant au développement d'activités économiques et sociales de proximité, nondélocalisables et d'utilité sociale.

L'année 2020 a été consacrée à :

- L'enrichissement des contenus du site web vivonsbienvivonsmieux.fr;
- L'amélioration de la communication digitale vers les clients VBVM;
- La refonte et l'optimisation des services de l'offre du pack « bien-être/santé » en inclusion de produits IRCEM Mutuelle (portefeuilles « accidents », « obsèques » et « santé ») ;
- Des travaux sur plusieurs pistes de développement de la société.

L'ensemble des opérations menées a permis de générer un chiffre d'affaires de **1 887 k**€ pour l'année 2020 en hausse de 4,5% (contre 1 806 k€ en 2019).

A.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante o ou les résultats n'est à mentionner.	ou qualifiée comme	e telle par la SGAP	S IRCEM susceptible	d'impacter l'activité





B.Gouvernance

- **B.1.** Informations générales sur le système de gouvernance
- **B.2.** Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
- **B.4. Système de contrôle interne**
- **B.5. Fonction d'audit interne**
- **B.6. Fonction actuarielle**
- **B.7. Sous-traitance**
- **B.8. Autres informations**

B. GOUVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Organisation générale

Comme déjà évoqué, le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM s'appuie sur 3 acteurs clés :

- Le Conseil d'Administration, qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites, sur proposition du Directeur général;
- La Direction générale, qui met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration. Elle engage la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés auprès de tiers, et assure leur fonctionnement;
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

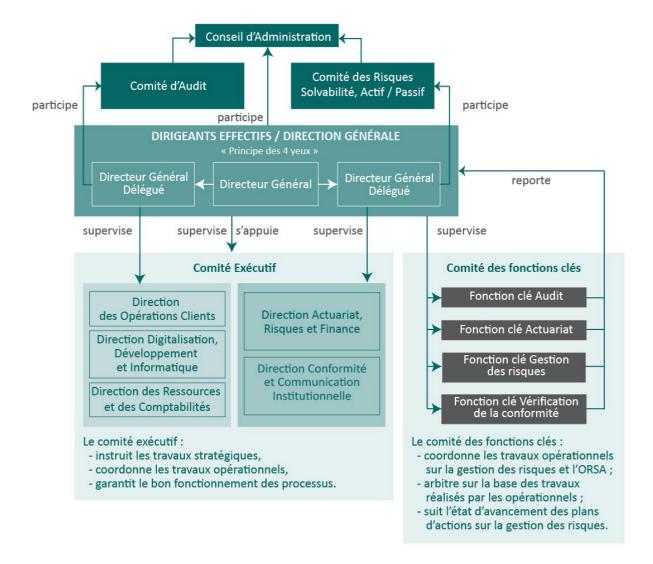
Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés respectent le principe des « quatre yeux » : toutes les décisions significatives et tous les actes engageant la SGAPS IRCEM sont pris par au moins deux personnes, qui sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

Le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM est également fondé sur des lignes de reporting interne permettant une circulation optimale de l'information « descendante » et « ascendante » et une bonne gestion des risques.

La gouvernance de la SGAPS IRCEM permet d'élaborer des stratégies de groupe afin de garantir la pérennité des droits des assurés qui reposent sur la solvabilité de ses organismes affiliés, sans que ces derniers perdent leur identité.

Elle assure, au titre d'une solidarité financière forte et durable, une influence dominante sur ses membres affiliés au moyen d'une coordination centralisée sur leurs décisions, y compris financières, ainsi qu'à son pouvoir de contrôle.

Cette coordination centralisée conduit notamment à une coordination des politiques écrites, à la nomination de responsables de fonctions clés identiques et d'un avis préalable de la SGAPS IRCEM à la désignation de dirigeants effectifs par le conseil d'administration d'un membre.



Assemblée Générale

Conformément aux statuts et règlement intérieur, l'Assemblée Générale est composée de tous les organismes affiliés, représentés chacun par au plus deux de ses administrateurs dûment mandatés par leur Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale se prononce notamment sur :

- La modification des statuts ;
- Les activités exercées ;
- Les comptes combinés et le rapport de ces comptes et sur l'activité de l'ensemble du périmètre de combinaison ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- La nomination des commissaires aux comptes ;
- Les conventions d'affiliation, leurs modifications et leur résiliation éventuelle.

Conseil d'Administration

La SGAPS IRCEM est administrée par un conseil d'administration composé paritairement de 18 membres :

- 16 au titre d'IRCEM Prévoyance,
- 2 au titre d'IRCEM Mutuelle.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale :

- pour IRCEM Prévoyance, parmi ses administrateurs sur proposition, d'une part de l'organisation professionnelle des particuliers employeurs représentative au plan national dans le champ de l'emploi à domicile et d'autre part des organisations syndicales des salariés représentatives au plan national et interprofessionnel,
- pour IRCEM Mutuelle, parmi ses administrateurs élus dûment mandatés

En sa qualité d'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, le Conseil d'administration est au cœur du système de gouvernance de l'organisme et dispose à ce titre des attributions suivantes :

- Il détermine les orientations de l'activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre ;
- Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns;
- Il arrête le budget de la SGAPS ;
- Il arrête les comptes annuels ainsi que les comptes combinés et établit les documents afférents selon la réglementation en vigueur et qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale;

- Il nomme et met fin aux fonctions des dirigeants effectifs:
- Il supervise leur action ;
- Il définit et met en œuvre les différentes politiques écrites dont la politique de gestion des risques ;
- Il définit les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent l'informer, directement et de leur propre initiative, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier;
- Il est impliqué dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, ou ORSA, qui doit être réalisé de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque d'un organisme affilié ou du groupe subit une évolution notable;
- Il prend toutes décisions afin que l'institution soit en mesure de remplir les engagements qu'elle a pris au titre de ses opérations, et qu'elle dispose de la marge de solvabilité réglementaire;
- Il nomme les membres du Comité d'audit et du Comité des risques, actif-passif, solvabilité.

Le Conseil d'administration met ainsi en place des échanges appropriés avec :

- Les comités qu'il établit, les dirigeants effectifs et les autres fonctions clés ;
- Les organes d'administration, de gestion ou de contrôle de tous les organismes affiliés.

Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs correspondent aux personnes investies des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, y compris en justice. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux autres instances dont le Conseil d'administration. Ils représentent la société dans ses rapports avec les tiers.

Afin de respecter les contraintes spécifiques aux activités tout en garantissant la cohérence avec la SGAPS IRCEM, des dirigeants effectifs ont été désignés : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués afin de respecter le principe dit des « quatre yeux ». Ils doivent faire l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Une répartition des travaux opérationnels est faite entre les dirigeants effectifs. Conformément au principe des « quatre yeux », les décisions significatives pour la SGAPS IRCEM sont prises conjointement par les dirigeants.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'IRCEM dispose de 3 dirigeants effectifs:

- Le Directeur Général, Monsieur Jean-Charles Grollemund;
- Les Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Alain Koutouan (Direction Actuariat, Risques et Finance) et Denis Jospin (Direction des Opérations Clients).

Comité des risques, actif-passif, solvabilité,

Le Conseil d'Administration de la SGAPS IRCEM met en place un comité spécialisé agissant sous sa responsabilité, qui assure le suivi de la politique, des procédures et du système de gestion des risques.

La composition de ce comité est fixée par le Conseil d'Administration : il est composé de 8 administrateurs. Il dispose d'un pouvoir de surveillance des risques puisqu'il est alimenté, en amont, par l'ensemble des travaux réalisés par les services opérationnels, notamment les travaux de la Direction actuariat, risques et finance. Les principaux reportings sur les risques sont remontés directement au comité des risques, actif-passif, solvabilité après validation par la Direction Générale. Cela permet par la suite une remontée de l'information adaptée à une surveillance efficace des risques par le Conseil d'administration dans les travaux des fonctions opérationnelles.

Le comité est notamment chargé d'éclairer le Conseil d'administration sur ses décisions stratégiques en matière de :

- Règles de souscription;
- Provisionnement technique;
- Définition des cessions en réassurance ou de politique de placements ;
- Gestion actif-passif;
- Situation prudentielle et financière du groupe ;
- Validation du rapport ORSA;
- Application des règles relatives à la solvabilité, à la concentration des risques et des transactions intragroupes.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 8 administrateurs de la SGAPS IRCEM (à l'exclusion de la Présidence de la SGAPS) choisis en raison de leurs compétences en matière financière ou comptable ou formés dans ces domaines.

Le Comité d'Audit revoit l'ensemble des risques associés à l'information comptable et financière, ainsi que les reportings réglementaires associés. Il intègre les travaux de revue du contrôle interne et de la conformité.

Dans ce cadre, ce comité a notamment pour missions :

- D'étudier toutes questions relatives au processus d'élaboration de l'information financière ;
- De recueillir l'avis du commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes annuels des organismes affiliés à la SGAPS et des comptes consolidés;
- De vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (Il reçoit de la

Direction Générale les éléments nécessaires à l'accomplissement de cette mission), notamment l'efficacité des processus et procédures mis en place pour déceler, mesurer, contrôler, et gérer, les risques auxquels la SGAPS et les organismes affiliés sont ou pourraient être exposés;

- De participer au processus de désignation des commissaires aux comptes de la SGAPS et des organismes affiliés. A cet égard, elle émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance;
- D'assurer le suivi des audits internes et externes.

Il rend compte régulièrement aux Conseils d'Administration de la SGAPS et des membres affiliés de l'exercice de ses missions et les informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Fonctions clés

Conformément à la règlementation Solvabilité II, la SGAPS IRCEM a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

- La fonction de gestion des risques est portée par le Directeur adjoint de la Direction Actuariat, Risques et Finance :
- La fonction de vérification de la conformité est portée par la Directrice de la Direction Conformité et Communication Institutionnelle;
- La fonction d'audit interne est assurée par un auditeur interne ;
- La fonction actuarielle est portée par le Directeur Adjoint de la Direction des Opérations Clients.

Les responsables des fonctions clés exercent leur activité sous l'autorité de la Direction Générale. Ils disposent d'une autorité suffisante ainsi que des moyens et ressources pour mener à bien leurs travaux en toute indépendance. Un comité interne regroupant les responsables des fonctions clés a par ailleurs été créé.

Les responsables des fonctions clés reportent directement à l'organe d'administration via le comité d'audit ou des risques et peuvent remonter à tout instant tout problème majeur identifié. Ils sont entendus a minima une fois par an par l'organe d'administration et présentent un rapport idoine.

Les responsables des fonctions clés se réunissent mensuellement au sein d'un comité dédié, formé des 4 fonctions clés, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Ce comité des fonctions clés a pour missions de :

- Coordonner et mettre en œuvre les travaux opérationnels sur la gestion des risques et l'ORSA;
- Arbitrer et prendre des décisions sur la base des travaux réalisés par les opérationnels ;
- Suivre l'état d'avancement des plans d'actions dans le cadre de la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Eventuels changements importants survenus au cours de l'exercice

En date du 15 septembre 2020, des élections IRCEM Mutuelle ont permis :

- Le renouvellement partiel du Conseil d'Administration pour un mandat de six ans ;
- Le renouvellement de l'Assemblée Générale ;
- L'élection d'une nouvelle Présidence.

Pratique et politique de rémunération

La SGAPS IRCEM n'a pas de salarié en direct mais à travers les associations de moyens IRCEM Gestion et le GIE Assurantiel IRCEM (depuis le 1^{er} janvier 2019) auxquels elle adhère et qui rétribuent tous leurs salariés.

L'UES (Union Economique et Sociale) IRCEM définit une politique de rémunération. Celle-ci est élaborée conformément aux objectifs des entités du Groupe IRCEM et définit des règles strictes visant notamment à limiter la rémunération variable (inférieure à un tiers de la rémunération fixe).

En ce qui concerne les membres du Conseil d'Administration, ils ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction. Des remboursements des frais occasionnés dans le cadre de l'exercice de leur mandat sont toutefois effectués, conformément à la procédure votée par le Conseil d'Administration qui s'appuie sur la réglementation Agirc-Arrco.

B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Dans le cadre d'un système de gouvernance efficace, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés doivent satisfaire en permanence aux exigences suivantes :

- Leurs qualifications professionnelles, connaissances et expériences sont suffisantes pour permettre une gestion saine et prudente (compétence),
- Elles sont de bonne réputation et intègres (honorabilité).

Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, la SGAPS IRCEM a défini une **politique de compétence et d'honorabilité** validée par le Conseil d'Administration qui prévoit :

- La constitution d'un dossier d'évaluation des compétences collectives du Conseil d'Administration;
- Les modalités d'évaluation de l'honorabilité et de compétence ainsi que de formation et de constitution des dossiers:
- La constitution d'un dossier individuel de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés.

Des processus appropriés permettent de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction/mandat, si elle n'est pas évaluée appréciée comme compétente et honorable :

- Par une appréciation initiale lors de leur désignation ou élection ;
- Par une appréciation continue réalisée une fois par an, via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'appréciation initiale;
- Par une appréciation ponctuelle résultant d'éléments déclencheurs.

Exigences de compétence et d'honorabilité, processus d'appréciation

L'évaluation du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des responsables des fonctions-clés s'appuie sur un cadre structuré et appliqué de manière cohérente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du Groupe Assurantiel est d'évaluation de la compétence et d'appréciation de l'honorabilité des administrateurs. Il reporte au Conseil d'administration de chaque entité concernée.

La compétence des membres des Conseils d'administration est évaluée collectivement en application des articles R.931-3-10-1 du code de la Sécurité sociale et R 114-9 du code de la Mutualité sur les thèmes suivants :

- Connaissance du marché des institutions de Prévoyance et de Mutuelle ;
- Connaissance des produits commercialisés par les entités assurantielles ;
- Stratégie d'entreprise et modèle économique ;
- Système de gouvernance de chaque entité;
- Connaissance de l'analyse financière actuarielle;
- Cadre législatif et règlementaire applicable.

Pour apprécier la compétence collective permettant de vérifier si l'expertise au sein du d'Administration est suffisamment garantie, une évaluation de la compétence individuelle des administrateurs est réalisée à partir :

- des qualifications, la formation, des connaissances et l'expérience de la personne et de façon proportionnée aux attributions exercées dans les différents conseils
- et en prenant en considération la diversité des parcours. Il est par ailleurs rappelé que les administrateurs d'IRCEM Mutuelle sont élus.

Le Groupe Assurantiel a développé une politique de formation des administrateurs afin que ces derniers disposent de formations leur permettant d'exercer leur mandat, depuis leur entrée en fonction jusqu'à la fin de celui-ci.

Ces formations comprennent une formation initiale obligatoire lors de la prise de mandat ainsi que des formations d'adaptation à l'évolution du mandat en prenant en compte les évolutions liées à l'actualité.

Un programme de formation des administrateurs est défini et présenté au Conseil d'administration, permettant de définir les axes prioritaires à partir d'une auto-évaluation de chacun des administrateurs.

Un bilan annuel des formations suivies au cours de l'exercice est réalisé au Conseil d'administration.

De plus, tout administrateur peut bénéficier :

- Annuellement de formations complémentaires en lien avec l'exercice de ses mandats et contribuant au développement de ses compétences ;
- D'un bilan de compétences ;
- D'une valorisation des compétences acquises dans l'exercice de son mandat, notamment dans le cadre d'une VAE.

LA DIRECTION GENERALE (DIRECTEUR GENERAL ET **DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES) ET FONCTIONS-CLES**

Une évaluation de la compétence et une appréciation de l'honorabilité de la Direction Générale et des fonctions-clés est effectuée à la fois lors des processus du recrutement et de manière régulière.

Cette évaluation est individuelle et s'appuie sur des qualifications, formation, connaissances et expérience minimums attendus de la personne, conformément aux textes en vigueur.

B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Organisation du système de gestion des risques

La SGAPS IRCEM met en œuvre un dispositif de gestion de ses risques permettant de s'assurer en permanence du respect du niveau de risque qu'elle est prête à accepter, ce niveau de risques et les limites associées étant définis par le Conseil d'Administration.

La SGAPS IRCEM place la gestion des risques au cœur de sa gouvernance dont les grands principes, formalisés dans une politique de gestion des risques dédiée, validée par le Conseil d'Administration, sont :

- La prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques;
- Le souhait de développement d'une culture forte de gestion des risques au sein de l'ensemble des membres affiliés :
- La mise en place d'une structure de gestion des risques.

Les politiques suivantes ont été définies et sont validées chaque année au sein de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés :

- La politique de gestion des risques ;
- La politique de contrôle interne ;
- La politique d'audit interne ;
- La politique de sous-traitance.

Ce dispositif de gestion des risques a notamment pour objectifs de :

- Disposer d'une connaissance compréhension précise et actualisée des risques pour une prise de décision en conséquence ;
- Prévenir et détecter les erreurs et les fraudes;
- Garantir la conformité avec la réglementation et les procédures internes ;
- Assurer la continuité d'activité en permanence (PCA, et PCI plan de continuité informatique);
- Assurer que les risques sont suivis et maitrisés ou acceptés au regard du profil de risque et de l'appétence aux risques de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés.

A ce titre, le responsable de la fonction gestion des risques est en charge de réaliser un reporting régulier sur les risques à la Direction Générale. La Direction Générale s'appuie sur le reporting de la Direction Actuariat Risques et Finance pour ses prises de décisions. Ce reporting comprend les éléments

- Suivi des risques opérationnels ;
- Présentation des indicateurs ;
- Présentation des résultats de l'ORSA.

COVID-19: Gestion de crise et continuité des activités

L'exercice 2020 a été marqué par la gestion de crise liée à la pandémie COVID-19.

Le processus de gestion de crise et de continuité d'activité a été mis en œuvre et a permis à la SGAPS IRCEM d'assurer le fonctionnement de l'ensemble de ses activités et d'assurer ainsi la continuité de service vis-à-vis de ses clients.

Le dispositif de gestion de la crise COVID-19 s'est articulé en trois phases :

- Phase de préparation : veille, revue de la documentation, test de l'infrastructure télétravail, préparation de l'organisation
- Phase de confinement : Gestion de tous les aspects liés à la pandémie par la Direction Générale et la cellule de crise : organisation des activités en télétravail, communication, suivi...

Phase de déconfinement : création d'un cercle préparation des locaux, déconfinement, documentation des procédures, organisation du retour progressif sur site et suivi depuis cette date du retour sur site (surveillance du respect des protocoles et des jauges, suivi des suspicions / cas avérés de COVID-19, adaptation de l'organisation, communication...)

L'organisation mise en œuvre par la Direction Générale de la SGAPS IRCEM, dans le respect des mesures gouvernementales permet de continuer à assurer, sans mode dégradé, l'ensemble des activités du Groupe.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques et est décrit au sein de la politique ORSA validée par le Conseil d'Administration. Cette politique décrit notamment :

- Les indicateurs de pilotage;
- Les processus et procédures mis en place ;
- La méthodologie des analyses menées et leur fréquence;
- Les exigences concernant la qualité des données ;
- La fréquence de réalisation, les éléments déclencheurs et les conséquences potentielles d'un ORSA exceptionnel.

Il s'agit d'un véritable outil stratégique intégré dans les décisions prises par la gouvernance de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés.

L'ORSA est réalisé à fréquence annuelle et se décline a minima en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances. Un ORSA exceptionnel est réalisé chaque fois que le profil de risque de la SGAPS IRCEM ou de l'un des membres affiliés évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente.

Le processus lié à l'ORSA suit les étapes suivantes :

- Revue de la politique interne ORSA et de la documentation;
- Définition du scénario central et des scénarii de stress avec la gouvernance;
- Production des calculs de l'ORSA permettant de déterminer le besoin global de solvabilité;
- Mise en commun des résultats et des recommandations:
- Présentation des résultats de l'ORSA en comité des fonctions clés;
- Rédaction du rapport ORSA;
- Approbation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration puis envoi du rapport ORSA à l'ACPR.

Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Le responsable de cette fonction clé a notamment pour missions de:

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du système de gestion des risques;
- Contribuer à l'identification et à la quantification des risques modélisables;
- Identifier, évaluer, gérer, contrôler et reporter l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables (hors risques de non-conformité) et élaborer une cartographie de ces risques ;
- Reporter sur les risques à travers le dispositif ORSA et alerter en cas de dépassement des limites de risques définies sur les indicateurs ORSA;
- Communiquer sur les scénarios de stress au comité des fonctions clés;
- Contrôler les risques par la mise en œuvre d'actions d'atténuation des risques.

Le responsable de la fonction de gestion des risques réalise un reporting régulier et des études sur les risques pour le comité des fonctions clés.

Appétence aux risques

Depuis 2019, l'appétence aux risques est définie par les conseils d'administration d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle comme suit : « Optimiser l'espérance de vie sans incapacité de nos publics, tout en disposant d'un taux de couverture du SCR supérieur à 200% sur l'horizon du business plan. » Ainsi, la raison d'être du Groupe IRCEM, adaptée à la SGAPS, intègre le niveau de couverture du SCR.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité et via les indicateurs de suivi permanent portant sur :

- Une estimation du volume de primes annuelles par segment d'activité;
- Un suivi du rating des principaux réassureurs et des
- Une estimation des best estimate par rapport aux données en norme sociale;
- Etc.

B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Description du système

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne répondant à la réglementation en vigueur.

Ce dispositif couvre les cinq macro-processus du Groupe IRCEM.

Une politique de contrôle interne définit les règles et les moyens mis en œuvre pour assurer et maintenir l'efficacité du système de contrôle interne. La politique de contrôle interne permet de :

- Définir l'organisation du système de contrôle interne:
- Présenter le cadre du contrôle interne :
- Décrire les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le contrôle interne :
- Décrire les reportings réalisés par le responsable du Contrôle Interne.

Ce dispositif s'articule autour d'un dispositif de contrôle reposant sur 3 niveaux (comme décrit cidessous).

Approche par les risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe IRCEM. Il se base sur l'univers des risques du Groupe.

Le référentiel de gestion des risques retenu par le Groupe IRCEM est l'ISO 31000.

Concernant les risques opérationnels, ils sont suivis lors d'échanges avec chaque pilote propriétaire de risque et via la mise en œuvre d'un tableau de bord trimestriel regroupant les indicateurs de risques (« cartographie tous risques »). Ce tableau de bord permet d'assurer une vision dynamique en matière de suivi des risques

(identification. documentation. valorisation indicateurs de risques et chiffres clés, analyse et mise en œuvre de plans d'actions).

Le suivi selon ces différents axes permet de :

- Apporter un éclairage global quant au niveau de maîtrise des risques de notre cartographie;
- Proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie ;
- Analyser et identifier des plans d'actions idoines devant être déclinés.

Dispositif et plan de contrôle

Le dispositif de contrôle s'articule autour de :

CONTROLES OPERATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

Dans chaque Direction concernée, des contrôles de premier niveau sont prévus, mis en œuvre et suivis régulièrement via la formalisation de plans de contrôle. Les résultats obtenus sont analysés trimestriellement dans le cadre de « Réunions Performance de processus » pour permettre une meilleure réactivité dans la mise en œuvre d'actions correctives et/ou préventives issues de ces analyses.

Ces contrôles opérationnels de premier niveau sont tracés dans un outil interne déployé afin de centraliser et de sécuriser l'enregistrement et le suivi des campagnes de contrôle.

Les principaux contrôles effectués en 2020 sont les suivants:

- Contrôle systématique a priori des prestations IRCEM Prévoyance en fonction d'un seuil,
- Contrôle a priori par échantillonnage (tous montants),
- Modification de RIB (Point de contrôle systématique pour tout dossier contrôlé),
- Contrôle des régularisations.

CONTROLES DE SECOND NIVEAU

Le plan de contrôle interne de second niveau est formalisé sur la base de la cartographie des risques opérationnels et de l'univers des risques. Il comporte des contrôles complémentaires en fonction des besoins identifiés en cours d'exercice.

En lien avec les cartographies des risques opérationnels et des risques de non-conformité en vigueur, des

contrôles clés ont été définis. Chaque test est enregistré et fait l'objet d'un reporting. Les résultats sont présentés aux propriétaires de risques lors de réunions de validation durant lesquelles les actions à mettre en œuvre sont validées. Le suivi des actions s'effectue trimestriellement.

Les contrôles réalisés permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques en complément des indicateurs de risques suivis trimestriellement.

Sur l'exercice, les contrôles suivants ont été testés :

- Risque d'erreur dans la gestion des prestations : Efficacité du dispositif de contrôle de premier niveau (réexécution du contrôle de premier niveau sur échantillon),
- Contrôle de l'activité "Gérer les comptabilités" : Contrôle du dispositif de maîtrise des risques,
- Contrôle de l'activité "Gérer les achats" : Contrôle du dispositif de maîtrise des risques,
- Risque de Fraude: Contrôle transverse sur les créations et mises à jour de RIB : S'assurer de la mise en œuvre du dispositif de maîtrise lors des créations et mise à jour de RIB.

Ces contrôles ont donné lieu à la formalisation et la mise en œuvre de plans d'actions dédiés à l'amélioration du dispositif de maîtrise.

AUDIT INTERNE

Les activités d'audit sont réalisées dans le cadre du code déontologique et des normes professionnelles de l'Audit Interne. Ce dispositif est décrit dans la partie dédiée du présent rapport.



Organisation et reporting

Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant sur le processus sont décrits dans la politique dédiée au Contrôle interne.

Le responsable du Contrôle Interne reporte au Directeur Général Délégué de la SGAPS IRCEM - Directeur Actuariat Risques et Finance, à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration.

Rôle spécifique de la fonction conformité

La SGAPS IRCEM a adopté une politique de vérification de la conformité de ses activités sur l'ensemble du périmètre assurantiel. Cette politique décrit les principes, rôles et responsabilités, processus et procédures mis en œuvre par le Groupe assurantiel dans le cadre de la vérification de la conformité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la vérification de la conformité aux règles définies par la législation et par les règles internes du Groupe Assurantiel.

L'objectif de cette politique est de :

- Décrire la gouvernance, les rôles, responsabilité et les compétences liées à la vérification de la conformité:
- Décrire le processus et les méthodes mises en œuvre dans le cadre de la vérification de la conformité:
- Présenter les domaines de conformité,
- Présenter le plan de conformité et la matrice de conformité,
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter le risque de non-conformité ;
- Présenter les reporting mis en place par la fonction de vérification de la conformité.

Elle se décline au sein de la SGAPS IRCEM par un programme de conformité, qui est un plan de mise en œuvre permettant de:

- Réaliser une veille des dispositifs législatifs, réglementaires et administratifs afférant aux activités de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés :
- Conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur toutes les questions relatives aux respects des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;

- Formaliser la définition des domaines conformité à surveiller :
- Identifier les processus porteurs de risques de conformité :
- Assurer une déclinaison des plans de contrôle dans les métiers.

Elle assure la remise annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) des questionnaires obligatoires auxquels sont soumis la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés :

- Questionnaire relatif au dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes (LCB-FT);
- Questionnaire sur leurs pratiques commerciales et sur la protection de la clientèle.

Ces questionnaires établis pour chaque entité concernée et validés par un dirigeant effectif contribuent à l'évaluation des risques de nonconformité du dispositif interne de LCB-FT ainsi qu'en matière de protection de la clientèle ainsi qu'à la détection des points d'attention pour lesquels un plan d'actions sera proposé et suivi par la responsable fonction clé.

La fonction de vérification de la conformité est tenue de manière indépendante par une personne disposant de moyens nécessaires et appropriés, et de l'expertise adéquate pour réaliser ses travaux. Elle reporte directement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit au moins une fois par an afin de réaliser un bilan des activités mises en œuvre et d'exposer le cas échéant les risques de non-conformité rencontrés et/ou qui font l'objet de plans d'action.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction audit interne a pour objectif d'éclairer la gouvernance sur les dispositifs de maitrise de risques existants. La fonction clé audit interne est strictement indépendante des fonctions qu'elle contrôle et dispose d'un droit d'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Le responsable de cette fonction participe au Comité d'audit de la SGAPS. Il reporte directement à ce Comité d'Audit et a un accès direct au Conseil d'Administration.

Une politique d'audit interne a été rédigée et fixe le cadre de la fonction audit interne.

Dans le respect de cette politique, la fonction audit interne s'appuie sur un processus de revue du système de gestion des risques, du système de contrôle interne et de la gouvernance.

Ce processus est décliné au travers d'un plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration.

Les résultats des missions ainsi que le suivi des principales recommandations sont présentés à chaque réunion du Comité d'audit.

Un rapport annuel de la fonction clé audit interne est réalisé chaque année et détaille les résultats de ces travaux. Ce rapport est présenté en Comité d'audit et en Conseil d'Administration.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Missions de la fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle a notamment pour missions de :

- Coordonner, superviser et garantir le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur le calcul des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance ;
- Contribuer à la modélisation des risques.

Conclusions du rapport de la fonction actuarielle

Le rapport 2020 de la fonction actuarielle, basé sur les travaux de clôture annuelle 31/12/2019, est décliné selon les chapitres suivants :

- Souscription : présentation des garanties proposées, faits notables de l'exercice, analyse de sinistralité, et avis sur la politique de souscription;
- Réassurance : description du programme en vigueur, données clés, gestion des risques, et avis sur la politique de réassurance);
- Provisions techniques : cartographie des provisions, méthodologies d'évaluation, hypothèses et conclusions;
- Qualité des données ;
- Contribution au système de gestion des risques.

Le rapport 2020 conclut :

- A l'adéquation des politiques de souscription et de réassurance :
- A l'adéquation des méthodologies, des modèles et des hypothèses utilisés dans le calcul des provisions techniques;
- A la suffisance et à la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques;
- Enfin, le rapport établit des recommandations pour l'ensemble de la SGAPS IRCEM, qui seront suivies en 2021.

B.7. SOUS-TRAITANCE

La SGAPS IRCEM et ses organismes affiliés ont recours à de la sous-traitance sur tout ou partie des domaines suivants:

- La gestion des cotisations et du recouvrement des accords obligatoires;
- La gestion des prestations santé;
- L'hébergement du système Informatique ;
- La gestion financière et la gestion des actifs.

La Directive Solvabilité II fixe des règles de contrôle vis à vis des sous-traitants, dans ce cadre, la SGAPS IRCEM a formalisé une politique et un dispositif de suivi de la sous-traitance.

Cette politique fixe le cadre qui vise à :

- Définir une activité critique ou importante pour la SGAPS IRCEM;
- Définir le processus et les étapes de sélection des sous-traitants;
- Définir les prérequis nécessaires contenus dans l'accord de sous-traitance ;
- Mettre en place des procédures de contrôle permettant de gérer le risque de défaillance d'un sous-traitant.

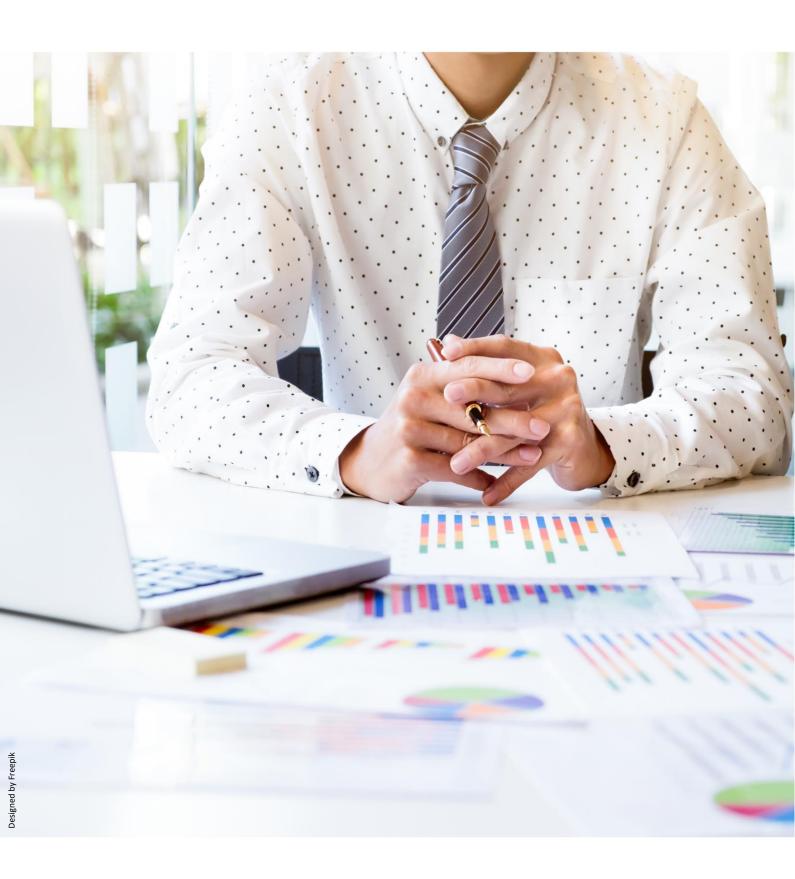
Ainsi la SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de suivi des contrôles chez ses sous-traitants en fonction d'une approche par les risques. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur :

- La cartographie des risques chez le sous-traitant ;
- La mise en œuvre de contrôles opérationnels et de contrôles de second niveau ;
- Le suivi de recommandations à l'issue de la revue des contrôles.

Ce dispositif est complété si besoin par une revue de l'audit interne.

B.8. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par de gouvernance n'est à mentionner.	· la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter le système





C.Profil de risque

- **C.1** Risque de souscription
- C.2 Risque de marché
- C.3 Risque de crédit
- C.4 Risque de liquidité
- **C.5** Risque opérationnel
- **C.6** Autres risques importants
- **C.7** Autres informations

C. PROFIL DE RISQUE

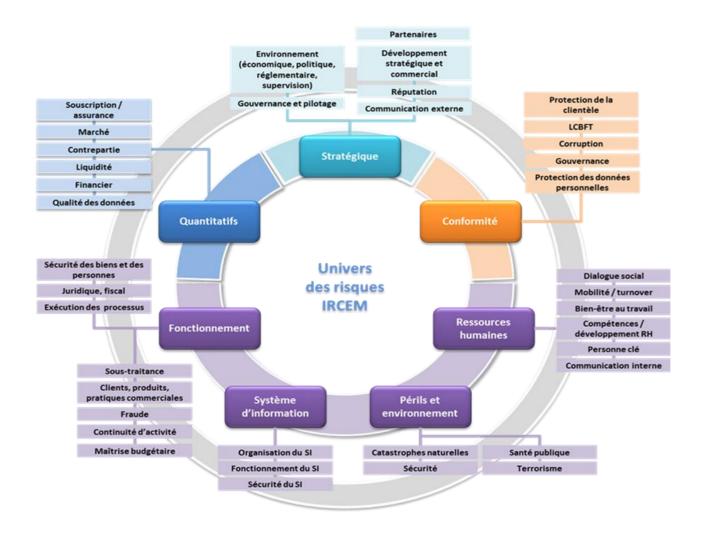
Le profil de risque de la SGAPS IRCEM se compose des risques issus de la formule standard et des autres risques identifiés dans le cadre de l'exercice ORSA.

Le profil de risque de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est appréhendé de la manière suivante :



Le profil de risque 2020 de la SGAPS IRCEM est stable par rapport à 2019. Les risques les plus importants sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

La SGAPS IRCEM a défini son univers des risques de la manière suivante :



C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCEM correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

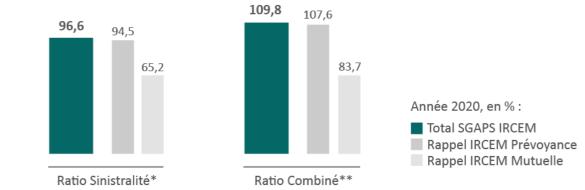
Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCEM est lié aux activités prévoyance et santé de ses membres. Il est évalué conformément aux principes de la formule standard.

Le montant du SCR de la SGAPS IRCEM est de 270 554 k€. Concernant le risque de souscription, il s'établit à 11 980 k€ pour le SCR Vie et 131 353 k€ pour le SCR Santé.

Mesure du risque de souscription et risques majeurs

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de tableaux de bord. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (montant de cotisations) : -8,7%;
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées ;
- Le ratio de sinistralité et le ratio combiné.



^{* (}Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquises)

Ces deux ratios tiennent compte de retraitements liés à la combinaison des comptes.

A noter : Les ratios de sinistralité de la SGAPS sont plus élevés que ceux des entités solos : l'écart est lié aux retraitements des provisions d'égalisation dans les comptes de la SGAPS.

Au regard du risque de souscription, la SGAPS IRCEM est particulièrement sensible à la fréquence d'arrêt de travail et à la probabilité de passage en invalidité.

^{** (}Charges de Sinistres + Provisions / Cotisations Acquises) + (Frais / Cotisations Emises)

Maitrise du risque de souscription

Les principales techniques d'atténuation du risque de souscription sont :

- souscription politique de provisionnement : La SGAPS IRCEM souscrit exclusivement des risques qu'elle maitrise et est en mesure d'évaluer et contrôler. Elle évalue et maîtrise ses risques au travers de la politique de souscription et de provisionnement qui fixe un cadre et les limites de risques.
- L'étude annuelle de politique tarifaire : L'étude annuelle de politique tarifaire permet d'étudier l'équilibre du portefeuille et le cas échéant, de procéder aux ajustements tarifaires nécessaires.
- Le programme de réassurance : La SGAPS IRCEM met en œuvre une politique triennale de couverture des risques par un programme de réassurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de souscription est testée par le processus ORSA par les scénarios d'augmentation de la sinistralité et perte brutale de chiffre d'affaires.

Les résultats de ces tests sont présentés dans le rapport ORSA 2020 et démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

C.2. RISQUE DE MARCHE

Appréhension du risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la SGAPS IRCEM de mouvements défavorables liés aux investissements.

La SGAPS IRCEM respecte le principe de la personne prudente via la mise en place d'une organisation et un règlement financier interne permettant une gestion prudente en matière d'investissement.

Cette famille de risque est largement dominante dans le profil de risque de la SGAPS IRCEM.

De par ses investissements, la SGAPS IRCEM est exposée aux risques de marché suivants :

- Le risque de taux : ce risque existe pour des produits sensibles aux taux d'intérêt.
- Le risque actions : ce risque correspond aux variations du cours des actions détenues.

- Le risque immobilier : ce risque correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un actif consécutif à une évolution défavorable du prix de
- Le risque de spread : le risque de spread correspond à l'écart entre une obligation émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un organisme et un emprunt d'État théorique qui aurait les mêmes flux financiers.
- Le risque de concentration et de liquidité : ce risque provient de la concentration d'un portefeuille sur un même groupe d'émetteurs.
- Le risque de change : il s'agit du risque de variation à la hausse ou à la baisse des devises étrangères.

Mesure du risque de marché et risques majeurs

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Le contrôle des limites opérationnelles fait l'objet d'un reporting régulier au comité des risques, actif-passif, solvabilité ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration.
- Le coût d'un euro de placement en termes de SCR.
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs
- L'évolution des notations des actifs portefeuille.
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

Maitrise du risque de marché

Les principaux dispositifs et techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- L'application de la personne prudente : Le principe de la personne prudente s'applique au sein des membres affiliés de la SGAPS IRCEM. Ainsi, celle-ci n'a pas recours à des produits structurés complexes et priorise les produits financiers classiques. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.
- Le règlement financier : La SGAPS IRCEM a rédigé un règlement financier interne qui définit les règles d'investissements, les limites et quotas. Il est validé par le Conseil d'Administration après
- avoir été présenté au comité des risques, actifpassif, solvabilité. Le règlement financier la SGAPS IRCEM ne prévoit pas l'utilisation des instruments dérivés pour la réduction des risques.
- Le recours à des organismes de placement collectif: Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteurs ou une classe d'investissement.

Les résultats des scénarios de stress démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

C.3. RISQUE DE CREDIT

Appréhension du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

- Ce risque de défaut peut provenir :
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La SGAPS IRCEM pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement :

- La notation des banques ;
- La notation des réassureurs ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Maitrise du risque de contrepartie

Les principales techniques d'atténuation du risque de contrepartie concernent la réassurance.

Les réassureurs ayant dans leurs comptes, les titres utilisés en nantissement des provisions cédées, sont donc responsables de leurs qualités. La SGAPS IRCEM s'assure en revanche que la valeur du portefeuille nanti est supérieure au montant des provisions cédées. En cas d'insuffisance, une demande de nantissement complémentaire est adressée aux réassureurs.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITE

Appréhension du risque de liquidité

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Pour limiter ce risque, les membres affiliés de la SGAPS IRCEM détiennent une trésorerie équivalente au moins au paiement de 6 mois de prestations.

Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés présentent une liquidité quotidienne.

Pour ses engagements à court terme,

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille, sont suivis.

Maitrise du risque de liquidité

Afin de maitriser le risque de liquidité, chacun des membres affiliés de la SGAPS IRCEM, dans le cadre de sa gestion des placements s'assurent de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme équivalent à au moins 6 mois de prestations.

C.5. RISQUE OPERATIONNEL

Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. La SGAPS IRCEM a identifié les principaux risques opérationnels suivants :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle);
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges);
- Risque de fraude interne et externe ;
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.);
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.);

- Risques liés à la qualité des prestations soustraitées (qualité et délai de gestion, etc.);
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux);
- Risques de réputation (dégradation de l'image de la SGAPS IRCEM suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits ;
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle règlementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

Mesure du risque opérationnel

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Les risques opérationnels majeurs suivants ont été

- Risques juridiques et de non-conformité;
- Risque de défaillance des systèmes d'information ;
- Risques liés à la qualité des prestations soustraitées :
- Risques de réputation.

Maitrise du risque opérationnel

Pour encadrer et limiter ces risques opérationnels, la SGAPS IRCEM se repose sur son dispositif de contrôle interne présenté en B.4 de ce rapport. La cartographie des risques prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels.

Le suivi des risques est réalisé via la mise en œuvre d'un point semestriel de suivi avec chaque Directeur (propriétaire de risques). Ce suivi général intègre, outre

le suivi des risques avec les pilotes, les axes « incidents avérés » issus de la base « incidents », le suivi des recommandations majeures de l'audit interne, les résultats des contrôles de second niveau.

Ce suivi permet d'apporter un éclairage quant au niveau de maîtrise des risques et par là, de proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie des risques.

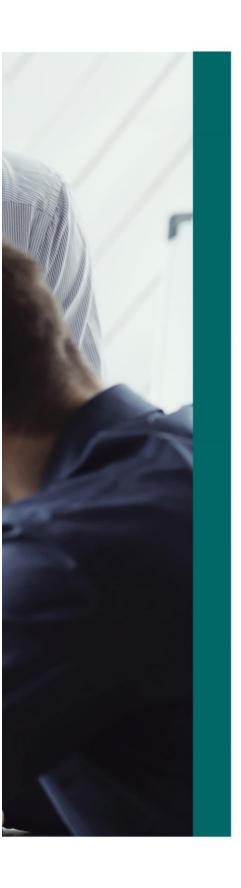
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

Au-delà des aspects de rentabilité et de solvabilité, la SGAPS IRCEM accorde une importance particulière à sa responsabilité sociétale à travers la prise en compte de critères d'investissements socialement responsables et également des investissements solidaires.





D. Valorisation à des fins de solvabilité

- **D.1** Actifs
- **D.2** Provisions techniques
- **D.3 Autres Passifs**
- **D.4** Méthodes de valorisation
- **D.5 Autres informations**

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. ACTIFS

Présentation du bilan

Le Bilan actif en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité II, se présente de la manière suivante :

Bilan actif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Impôt différé actif	28 934 k€	28 235 k€	699 k€
Immobilier (usage propre)	5 992 k€	848 k€	10 k€
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 191 690 k€	1 161 043 k€	37 244 k€
Immobilier (autre que pour usage propre)	0 k€	0 k€	0 k€
Participations	9 056 k€	15 653 k€	0 k€
Obligations	483 217 k€	462 504 k€	20 713 k€
Fonds d'investissement	644 552 k€	628 021 k€	16 531 k€
Dépôts autres que ceux assim. à de la trésorerie	54 865 k€	54 865 k€	0 k€
Provisions techniques cédées	189 612 k€	186 746 k€	6 096 k€
Créances nées d'opérations d'assurance	2 456 k€	3 186 k€	9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	4 847 k€	4 846 k€	1 350 k€
Autres créances (hors assurance)	64 836 k€	56 370 k€	23 k€
Trésorerie et équivalent trésorerie	101 310 k€	84 035 k€	17 275 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	764 k€	754 k€	7 k€
Total de l'actif	1 590 441 k€	1 526 063 k€	62 714 k€

Base générale de comptabilisation des actifs

Les placements financiers ont été valorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes sont classés en bas de bilan dans le référentiel statutaire (norme comptable française) et annulés dans le référentiel Solvabilité II lors de la mise à la juste valeur.

Les **fonds d'investissements** sont valorisés à la valeur de marché ainsi que les obligations détenues. La valorisation est établie sur la base de la valeur liquidative en date du 31 décembre 2020 et issue d'un marché organisé.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Montant des provisions techniques et méthodologie

Les provisions techniques sont réparties de la manière suivante :

Bilan passif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Provisions techniques (similaire à la non-vie)	363 039 k€	358 469 k€	4 570 k€
Meilleure estimation	323 833 k€	319 595 k€	4 237 k€
Marge de risque	39 206 k€	38 874 k€	333 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	308 430 k€	308 430 k€	0 k€
Meilleure estimation	307 959 k€	307 959 k€	0 k€
Marge de risque	471 k€	471 k€	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	58 687 k€	39 012 k€	23 004 k€
Meilleure estimation	53 225 k€	34 967 k€	21 585 k€
Marge de risque	5 462 k€	4 045 k€	1 419 k€
Autres provisions techniques	0 k€	0 k€	0 k€
Total du passif : provisions techniques	730 155 k€	705 911 k€	27 574 k€

Les provisions techniques prudentielles sont définies comme le montant qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance devrait payer en cas de transfert de ses obligations contractuelles à une autre entreprise.

Elles comportent deux composantes :

- la meilleure estimation des engagements d'assurance correspond à la moyenne probabilisée des flux de trésorerie futurs. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions de primes et les provisions de sinistres;
- la marge de risque correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis nécessaire pour faire face aux engagements.

Selon la typologie des garanties, les méthodes actuarielles reconnues par la profession sont appliquées.

Ces méthodes permettent de calculer le Best Estimate (la meilleure estimation) pour calculer les provisions. En ce qui concerne le Best Estimate de Primes, celui-ci est estimé par projection de l'activité sur une année hors affaires nouvelles.

L'actualisation des flux ainsi obtenus est menée par la courbe des taux sans risque de l'EIOPA. Au Best Estimate est ajoutée une marge pour risque déterminée à partir de méthodes dites proxies proposées par l'EIOPA.

Pour information, la SGAPS IRCEM n'utilise pas :

- d'ajustements égalisateurs (de la courbe des taux sans risque);
- de correction pour volatilité (de la courbe des taux sans risque) ;
- de mesures transitoires « taux » et « provisions ».

D.3. AUTRES PASSIFS

Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs, se présentent de la manière suivante :

Autres passifs	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Provisions autres que les provisions techniques	2 071 k€	863 k€	1 208 k€
Impôts différés passifs	29 817 k€	28 235 k€	1 581 k€
Dettes envers les établissements de crédit	4 243 k€	1 k€	4 242 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance	118 k€	118 k€	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	408 k€	0 k€	408 k€
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	68 243 k€	65 318 k€	3 607 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	118 189 k€	118 189 k€	0 k€
Total	223 089 k€	212 725 k€	11 045 k€

Pour IRCEM Prévoyance, les « autres passifs » comportent essentiellement les fonds sociaux et réserves générales, ainsi que les impôts différés passifs.

Pour IRCEM Mutuelle, il s'agit essentiellement des dettes diverses, des dettes nées d'opérations de réassurance, ainsi que des impôts différés passifs.

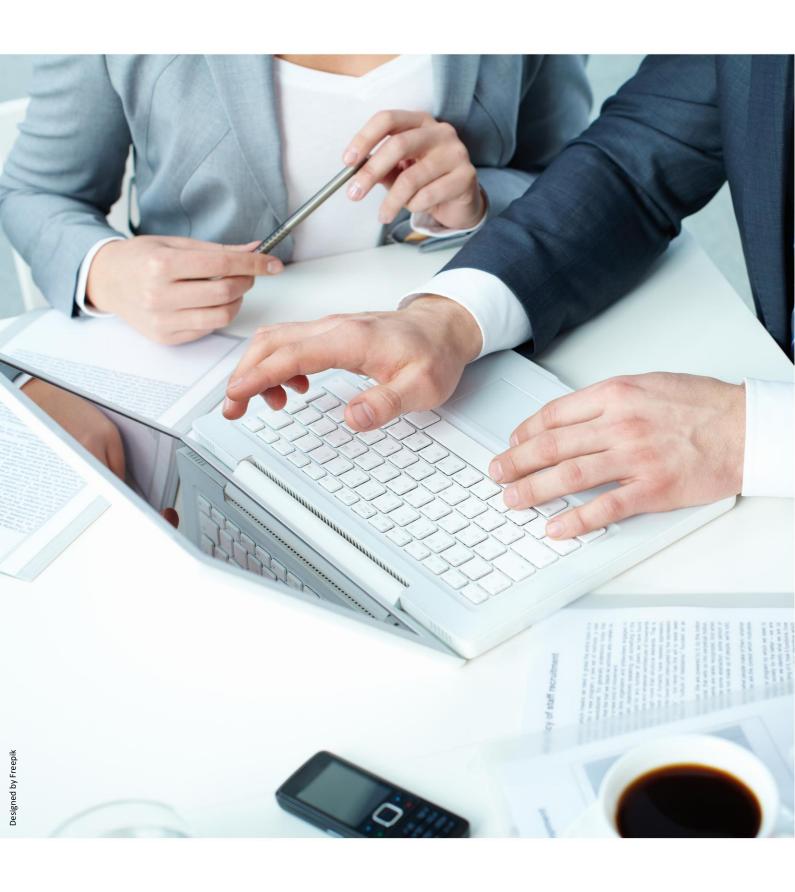
D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La SGAPS IRCEM n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la règlementation et présentées ci-dessus.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

En synthèse des informations communiquées dans les parties D.1 (Actif), D.2 (Provisions techniques) et D.3 (Autres passifs):

Bilan synthétique	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Actif	1 590 441 k€	1 526 063 k€	62 714 k€
Provisions techniques brutes	730 155 k€	705 911 k€	27 574 k€
Autres passifs	223 089 k€	212 725 k€	11 045 k€
Fonds propres	637 197 k€	607 428 k€	24 095 k€





E.Gestion du Capital

- **E.1 Fonds propres**
- E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
- E.3 Utilisation du sous-module
- « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
- E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
- E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis
- **E.6 Autres informations**

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. FONDS PROPRES

La gestion des fonds propres de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est revue annuellement par le Conseil d'Administration qui prend connaissance de la couverture de la marge et des résultats des scénarios prospectifs qu'il approuve sur un horizon de 5 ans. La politique de gestion des fonds propres est précisée dans la politique du même nom

Comme détaillé dans la section D, les fonds propres sont déterminés par la différence entre l'actif et le passif.

Structure des fonds propres

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Fonds d'établissement	6 000 k€	3 000 k€	3 000 k€
Réserves statutaires	741 382 k€	693 958 k€	18 033 k€
Fonds propres S1	747 382 k€	696 958 k€	21 033 k€
Réserve de réconciliation	-110 185 k€	-89 530 k€	3 062 k€
Fonds propres S2	637 197 k€	607 428 k€	24 095 k€

Passifs subordonnés

La SGAPS IRCEM n'a pas à ce jour de passifs subordonnés.

Fonds propres éligibles et disponibles

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Total des fonds propres disponibles/éligibles pour couvrir le SCR et le MCR	637 197 k€	607 428 k€	24 095 k€
Capital de solvabilité requis	270 554 k€	263 222 k€	8 356 k€
Minimum de capital requis	72 005 k€	65 805 k€	6 200 k€
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	236 %	231 %	288 %
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	885 %	923 %	389 %

Ces deux ratios sont satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%. Leur valeur est conforme aux valeurs attendues dans les indicateurs de suivi des risques de l'ORSA.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis (Solvability Capital Requirement soit SCR) de la SGAPS IRCEM est calculé selon la formule standard et aucune simplification ni mesures transitoires ou paramètre propre à la SGAPS IRCEM n'ont été utilisées pour les besoins du calcul du SCR.

Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du SCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
SCR de marché	188 548 k€	184 600 k€	5 225 k€
SCR de défaut	9 770 k€	7 494 k€	764 k€
SCR vie	11 980 k€	10 298 k€	2 792 k€
SCR santé	131 353 k€	129 381 k€	2 905 k€
SCR non vie	0 k€	0 k€	0 k€
SCR incorporels	0 k€	0 k€	0 k€
Effet de diversification	-79 042 k€	-75 350 k€	-3 487 k€
BSCR	262 609 k€	256 423 k€	8 200 k€
Ajustement	-4 925 k€	-4 332 k€	-883 k€
SCR opérationnel	11 340 k€	11 131 k€	1 039 k€
SCR entités non-financières	1 529 k€	0 k€	0 k€
SCR global	270 554 k€	263 222 k€	8 356 k€

Le **SCR d'IRCEM Prévoyance** est de **263,2 M€** en 2020, contre 248 M€ en 2019.

Pour la SGAPS IRCEM, la principale évolution 2020 concernent la hausse du SCR Santé de +10M€ (+8%). Celle-ci est liée au SCR Santé NSLT, calculé lui-même sur base des cotisations et provisions techniques nettes de de réassurance. Ainsi, en 2020, les provisions Santé NSLT sont en forte hausse du fait des incertitudes liées à la crise sanitaire COVID-19 et de la prudence associée dans les provisions.

Le **SCR d'IRCEM Mutuelle** est de **8,4 M€** en 2020, contre 7,8 M€ en 2019.

Minimum de Capital Requis

Le minimum de capital requis (*Minimum Capital Requirement* soit MCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
MCR Vie	8 547 k€	8 008 k€	539 k€
MCR Non-Vie	45 299 k€	44 460 k€	838 k€
MCR linéaire	53 845 k€	52 468 k€	1 377 k€
MCR combiné	67 894 k€	65 805 k€	2 089 k€
AMCR	6 200 k€	6 200 k€	6 200 k€
MCR global	72 005 k€	65 805 k€	6 200 k€

Le MCR d'IRCEM Prévoyance est de 65,8 M€ en 2020 (contre 62 M€ en 2019). Il correspond au plancher égal à 25% du SCR, comme en 2019.

Le MCR d'IRCEM Mutuelle est de 6,2 M€ en 2020 (idem 2019). Il correspond au plancher absolu (AMCR) appliqué aux entités mixtes.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE **SOLVABILITE REQUIS**

La SGAPS IRCEM n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis.

E.4. DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE **INTERNE UTILISE**

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés utilisent uniquement la formule standard pour leurs besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

E.5. NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET NON-**RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS**

Sur l'exercice 2020, la SGAPS IRCEM a respecté les exigences de capital minimum requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR).

E.6. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information n'est à mentionner.





ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM
QRT IRCEM PREVOYANCE
QRT IRCEM MUTUELLE

ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM

S.02.01.02: Bilan prudentiel Actif

		Valeur
		Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	28 934 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 992 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 191 690 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	9 056 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	483 217 k€
Obligations d'État	R0140	227 030 k€
Obligations d'entreprise	R0150	224 617 k€
Titres structurés	R0160	31 570 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	644 552 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	54 865 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	189 612 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	76 449 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	76 449 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	113 163 k€
Santé similaire à la vie	R0320	92 160 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	21 004 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 456 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 847 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	64 836 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	101 310 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	764 k€
Total de l'actif	R0500	1 590 441 k€

S.02.01.02: Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	363 039 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	363 039 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	323 833 k€
Marge de risque	R0590	39 206 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	367 116 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	308 430 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	307 959 k€
Marge de risque	R0640	471 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	58 687 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	53 225 k€
Marge de risque	R0680	5 462 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k €
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 071 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	29 817 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4 243 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	118 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	-157 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	68 808 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	118 189 k€
Total du passif	R0900	953 244 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	637 197 k€

<u>S.05.01.02</u>: Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

		Ligne	d'activité pour:	eng age ments	Ligne d'activité pour: engage nents d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	ance et de réassurance no proportionnelle acceptée)	nce non-vie (a. ptée)	ss urance dire	cte et réassur	ance	Ligne d'ac	Ligne d'activité pour e ngagements d'assurance et de réassurance non-vie	gements nce non-vie	réassura	Ligne d'activité pour: ance non proportionnel	Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle accepté e	ptée	
	•	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisatio n des ravailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages c	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnemen t	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
	•	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises			1	1	1	1	+	1		1		+	1	1		+		
Brut – assurance directe	R0110	11 428 kE	183 022 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	M	M	\bigvee	V	194 450 kE
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	V	\bigvee	\bigvee	V	0 ke
Brut - Réassurance non proportionne lle acceptée	R0130	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	$\sqrt{}$	\bigvee	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0140	o ke	37 973 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	o ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	37 973 kE
Net	R0200	11 428 ke	145 049 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	o ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	156 477 kE
Primes acquises		0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	9 PKE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Brut – assurance directe	R0210	11 428 ke	174 091 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	o ke	0 ke	0 ke	0 ke	M	M	M	V	185 519 kE
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\bigvee	\bigvee	$\langle \rangle$	V	0 ke
Brut − Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	$\sqrt{}$	\bigvee	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0240	0 ke	36 364 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	o ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	36 364 ke
Net	R0300	11 428 ke	137 727 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	149 155 kE
Charge des sinistres		0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Brut – assurance directe	R0310	8 294 kE	172 154 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	180 447 kE
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	0 ke
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	\bigvee	\bigvee	$\sqrt{}$	\bigvee	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0340	0 ke	57 038 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	57 038 kE
Net	R0400	8 294 kE	115 116 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	123 410 kE
Variation des autres provisions techniques		0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke
Brut – assurance directe	R0410	0 ke	-6 434 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	V	\bigvee	$\langle \cdot \rangle$	V	-6 434 kE
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	M	\bigvee	\bigvee	V	0 ke
Brut – Réassurance non proportionne lle acceptée R0430	R0430	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	$\sqrt{}$		\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0440	0 ke	1 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 kE	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	1 ke
Net	R0500	0 ke	-6 435 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	-6 435 kE
Dépenses engagées	R0550	1 428 kE	15 814 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	17 242 kE
Autres dépenses	R1200	\bigvee	M	M	M	M	M	M	M	M	$\sqrt{}$	M	M	\bigvee_{i}	\bigvee	$\langle \cdot \rangle$	V	8 238 ke
Total des dépenses	R1300		\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee		\bigvee	\bigvee	$\sqrt{}$	\bigvee	\bigvee	M	M	\bigvee	V	25 480 ke

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie Engagements de réassurance vie								
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€			23 766 k€		0 k€	0 k€		
Part des réassureurs	R1420	0 k€	0 k€		4 905 k€	0 k€	0 k€	0 k€		4 905 k€
Net	R1500	0 k€	2 434 k€	0 k€	18 862 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	21 295 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	2 434 k€	0 k€	23 400 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	25 833 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	0 k€	0 k€	4 754 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 754 k€
Net	R1600	0 k€	2 434 k€	0 k€	18 645 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	21 079 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	961 k€	0 k€	5 236 k€	52 027 k€	0 k€	0 k€	0 k€	58 224 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	0 k€	0 k€	-265 k€	16 549 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 284 k€
Net	R1700	0 k€	961 k€	0 k€	5 501 k€	35 478 k€	0 k€	0 k€	0 k€	41 940 k€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0 k€	1 396 k€	0 k€	-1 322 k€	-39 952 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-39 879 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	0 k€	0 k€	-41 k€	-39 131 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-39 172 k€
Net	R1800	0 k€	1 396 k€	0 k€	-1 281 k€	-821 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-706 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	1 067 k€	0 k€	-3 364 k€	783 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 514 k€
Autres dépenses	R2500	>	> <	> <	><	><	><	> <	\sim	732 k€
Total des dépenses	R2600	\searrow	$>\!\!<$	\sim	\sim	> <	\sim	$>\!\!<$	\sim	-782 k€

		Pays d'origine	5 principa	principaux pays et pays				
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises		Cooso	C0090	C0100	CUIIU	C0120	C0130	C0140
Brut – assurance directe	R0110	194 450						194 450
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0						0
Part des réassureurs	R0140	37 973						37 973
Net	R0200	156 477						156 477
Primes acquises				,		,		
Brut – assurance directe	R0210	185 519						185 519
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0						0
Part des réassureurs	R0240	36 364						36 364
Net	R0300	149 155						149 155
Charge des sinistres						•	•	
Brut – assurance directe	R0310	180 447						180 447
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0						0
Part des réassureurs	R0340	57 038						57 038
Net	R0400	123 410						123 410
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	-6 434						-6 434
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0						0
Part des réassureurs	R0440	1						1
Net	R0500	-6 435						-6 435
Dépenses engagées	R0550	17 242						17 242
Autres dépenses	R1200	$\geq <$	$\geq \leq$	$\geq \leq$	$\geq \leq$	$\geq \leq$	$\geq \leq$	8 238
Total des dépenses	R1300	$>\!\!<$	$>\!\!<$	> <	> <	\geq	> <	25 480

	P1400	Pays d'origine	5 principa		montant de gagements e	•	Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210	
	R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises		C0220	C0250	C0240	C0250	C0200	C0270	C0200
Brut	R1410	26 200						26 200
Part des réassureurs	R1420	4 905						4 905
Net	R1500	21 295						21 295
Primes acquises							•	
Brut	R1510	25 833						25 833
Part des réassureurs	R1520	4 754						4 754
Net	R1600	21 079						21 079
Charge des sinistres								
Brut	R1610	58 224						58 224
Part des réassureurs	R1620	16 284						16 284
Net	R1700	41 940						41 940
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-39 879						-39 879
Part des réassureurs	R1720	-39 172						-39 172
Net	R1800	-706						-706
Dépenses engagées	R1900	-1 514						-1 514
Autres dépenses	R2500	$\geq \leq$	$\geq \leq$	$\geq <$	$\geq \leq$	$\geq <$	><	732
Total des dépenses	R2600	$>\!\!<$	$>\!\!<$	> <	> <	> <	> <	-782

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
	R0010		0 k€	$\langle \rangle$		$\langle \rangle$
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0010	0 k€ 0 k€	0 k€	>	0 k€ 0 k€	>
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€	\mathbb{N}	0 k€	> <
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les	R0040	6 000 k€	6 000 k€		0 k€	
entreprises de type mutuel	R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0 k€	\Leftrightarrow	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€	$\overline{\sim}$		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0 k€	0 k€	\mathbb{X}	$\geq <$	><
Actions de préférence	R0090	0 k€	\gg	0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0100 R0110	0 k€ 0 k€	\ll	0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0 k€	>	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	631 197 k€	631 197 k€	\mathbb{X}	> <	$>\!<$
Passifs subordonnés	R0140	0 k€	\gg	0 k€	0 k€	0 k€
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0150 R0160	0 k€ 0 k€	\ll	0 k€	0 k€	0 k€ 0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0 k€	>	>	>	0 k€
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II		extstyle ext	\geq	\succeq	\succeq	\succeq
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne	R0220	0 k€	0 k€			
respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II Déductions		<u> </u>		\longleftrightarrow	\longleftrightarrow	\longleftrightarrow
		\geq	\geq	\geq	\geq	\sim
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total déductions	R0280	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions Fonds propres auxiliaires	R0290	637 197 k€	637 197 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€	>	>	0 k€	>
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et	R0310	0 k€	$\overline{}$	eq eq	0 k€	$\langle \rangle$
appelables s ur dem ande, pour les m utuelles et les entrepris es de type m utuel						
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€	>	>	0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350 R0340	0 k€	$ \Leftrightarrow $	$ \Leftrightarrow $	0 k€	>
Letties de credit et garanties renevant de l'article 70, paragraphe 2, de la directive 2007/130/CE	K0340	0			UKC	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€	\sim	> <	0 k€	> <
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€	\mathbb{N}	\mathbb{N}	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0 k€ 0 k€	\ll	\ll	0 k€ 0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires Total fonds propres auxiliaires	R0390 R0400	0 k€	>	>	0 k€	0 k€ 0 k€
Fonds propres d'autres secteurs financiers	10400		>	>	- VAC	> 0 AC
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de	R0410	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
fonds d'investissement alternatifs						
Institution de retraite professionnelle	R0420	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430 R0440	0 k€ 0 k€	0 k€	0 k€		\sim
	K0440		0.14		0 k€	$\overline{}$
Total fonds propres d'autres secteurs financiers Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la		O KC	0 k€	0 k€	0 k€	>
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode		\geq	\times	0 k€	0 k€	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R	R0450	0 ke	0 k€ 0 k€			0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des	R0450 R0460	\geq	\times	0 k€	0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe		0 k€	0 k€	0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à	R0460	0 k€ 0 k€	0 k€	0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)		0 k€	0 k€	0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à	R0460	0 k€ 0 k€	0 k€	0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres disponibles ervant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0460 R0520 R0530	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres digibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation	R0460 R0520	0 k€ 0 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation Total des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation	R0460 R0520 R0530	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres dispolses servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation	R0460 R0520 R0530 R0560	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 270 554 k€	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe y ur base consolidé Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 72 005 ke 236%	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 72 005 ke 236%	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Capital de solvabilité requis du groupe	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0660 R0680	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236%	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 72 005 ke 236%	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Pexchision des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Pexchision des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Pexchision des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation Total des fonds propres éligibles our couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (v compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Capital de solvabilité requis du groupe	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0660 R0680	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236%	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exchision des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation Total des fonds propres éligibles our couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Mainimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (v compris fonds propres des autres secteurs financiers et entre prises incluses par déduction et agrégation) Capital de solvabilité requis du groupe	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0660 R0680	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236%	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Capital de solvabilité requis du groupe Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650 R0660 R0680 R0690	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Pexchasion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles sur at couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Capital de solvabilité requis du groupe Réserve de réconciliation Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif Actions propres (défenues directement et indirectement)	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650 R0660 R0680 R0690	0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236%	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles sur partie de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0660 R0680 R0690	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236% 637 197 ke	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Capital de solvabilité requis du groupe Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif Actions propres (détenues directement et indirectement) Dividendes, distributions et charges prévisibles Autres éléments de fonds propres de base	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650 R0660 R0680 R0690	0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236% 637 197 ke 0 ke 0 ke 6 000 ke	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres digibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation Total des fonds propres digibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Capital de solvabilité requis du groupe Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif Actions propres (détenues directement et indirectement) Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0660 R0680 R0690	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236% 637 197 ke	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exchision des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exchision des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles our couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entre prises incluses par déduction et agrégation) Capital de solvabilité requis du groupe Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif Actions propres (détenues directement et indirectement) Dividendes, distributions et charges prévisibles Autres éléments de fonds propres des autres secteurs financiers et entre prises incluses par déduction et agrégation et agrégation)	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650 R0660 R0710 R0710 R0720 R0740 R0750	0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236% 637 197 ke 0 ke 0 ke 6 000 ke	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Pexclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Pexclusion des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres digibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif Actions propres (détenues directement et indirectement) Dividendes, distributions et charges prévisibles Autres éléments de fonds propres de base Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés Autres fonds propres non disponibles	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650 R0660 R0680 R0710 R0710 R0720 R0730 R0740	0 ke 0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236% 637 197 ke 0 ke 0 ke 0 ke	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Fexclusion des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles sur apital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres éligibles que capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif Actions propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises inclu	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650 R0660 R0680 R0710 R0720 R0730 R0740 R0750 R0760	0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236% 637 197 ke 6 0 ke 6 0 ke 6 0 ke 6 1 ke 6 1 ke	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Pexclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation) Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à Pexclusion des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée Total des fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres digibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation) Réserve de réconciliation Excédent d'actif sur passif Actions propres (détenues directement et indirectement) Dividendes, distributions et charges prévisibles Autres éléments de fonds propres de base Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés Autres fonds propres non disponibles	R0460 R0520 R0530 R0560 R0570 R0610 R0650 R0660 R0710 R0710 R0720 R0740 R0750	0 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 637 197 ke 270 554 ke 236% 637 197 ke 236% 637 197 ke 0 ke 0 ke 6 000 ke	0 k€ 0 k€ 637 197 k€ 637 197 k€ 637 197 k€	0 ke	0 ke	0 k€ 0 k€

<u>S.25.01.21</u>: Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	R0010	188 548 k€	>	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 770 k€	> <	
Risque de souscription en vie	R0030	11 980 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	131 353 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-79 042 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€	$\geq \leq$	><
Capital de solvabilité requis de base	R0100	262 609 k€		
Calcul du capital de solvabilité requis				
Risque opérationnel	R0130	11 340 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-4 061 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-864 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	269 025 k€		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0220	270 554 k€		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	72 005 k€		
Informations sur les autres entités				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0 k€		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de				
crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement	R0510	0 k€		
alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite	R0520	0 k€		
professionnelle	K0320	U KC		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les	D0520	0.1.0		
entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0 k€		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0 k€		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	1 529 k€		
SCR global		\sim		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0570	270 554 k€		

ité	n n et							
Calcul de solvabilité du groupe	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entre prise	C0260	Première méthode: consolidation intégrale	Première méthode: consolidation intégrale	Première méthode: consolidation intégrale	Première méthode: consolidation intégrale	Première méthode: consolidation intégrale	Première méthode: consolidation intégrale
Inclusion dans le contrôle de groupe	Date de la décision si l'article 214 s'applique	C0250						
Inclusio contrôle	Oui/Non	C0240	Incluse dans le 100% contrôle du groupe	Incluse dans le 100% contrôle du groupe	Incluse dans le 100% contrôle du groupe	Incluse dans le contrôle du groupe	Incluse dans le contrôle du groupe	Incluse dans le contrôle du groupe
	Part proportionne II e utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	C0230	100%	100%	%001	%001	%001	%001
	De gré d'influe nce	C0220	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante	Dominante
influe nce	Autres critè re s	C0210						
Critères d'influe nee	% des droits de vote	C0200	%0	%0	%0	%0	%0	%0
	% utilisé pour l'établissemen % des droits t de des comples vote consolidés	C0190	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	% de part de capital	C0180	%0	%0	%0	%0	%0	%0
	Autorité de % de part de contrôle capital	C0080	ACPR		ACPR	ACPR		
	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	C0070	Non Mutuelle	Non Mutuelle	ion Mutuelle	Mutuelle	von Mutuelle	Non Mutuelle
	Forme juridique	0900O	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale		Société de Groupe Assurantiel de Protection Non Mutuelle Sociale	Mutuelle régie par le code ; de la mutualité	Entreprise multhranches Société civile immobiliére Non Mutuelle	Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
	Type d'entreprise	C0050	Entreprise multibranches	Entreprise multibranches Association	Entreprise multibranches	Entreprise multibranches	Entreprise multibranches	Entreprise multibranches
	Nom juridique de l'entre pris e	C0040	IRCEM Prevoyance	Fondation d'entreprise IRCEM	SGAPS IRCEM	IRCEM Mutuelle	IMMOBILIERE DES NATIONS UNIES	QUATERSPERANTO Entreprise multibranches
	Type of code of the ID of the undertaking	C0030	LEI	0 SC	LEI	LEI	LEI	LEI
	Code d'identification de l'entreprise	C0020	9@500EOKQWPAKKU6R45	6950031V0VZDKJGLR08FR00000 SC	96950031 V0VZDKJGLR09	9@500QZXEB0G3RJIJ87	969500M9469PL8SDSD21	969500MMLX2AH1VA9846
	Pays	C0010	FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE	FRANCE

QRT IRCEM PREVOYANCE

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	28 235 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	848 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 161 043 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	15 653 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	462 504 k€
Obligations d'État	R0140	218 285 k€
Obligations d'entreprise	R0150	214 728 k€
Titres structurés	R0160	29 490 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	628 021 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	54 865 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	186 746 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	73 584 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	73 584 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	113 161 k€
Santé similaire à la vie	R0320	92 160 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	21 002 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 186 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 846 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	56 370 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	84 035 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	754 k€
Total de l'actif	R0500	1 526 063 k€

S.02.01.02: Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	358 469 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	358 469 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	319 595 k€
Marge de risque	R0590	38 874 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	347 442 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	308 430 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	307 959 k€
Marge de risque	R0640	471 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	39 012 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	34 967 k€
Marge de risque	R0680	4 045 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	863 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	28 235 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	118 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	65 318 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	118 189 k€
Total du passif	R0900	918 635 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	607 428 k€

<u>S.05.01.02</u>: Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

		Ligne d'ac	stivité pour: en	gagements d	L'gne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	rance et de réassurance n proportionnelle acceptée)	nce non-vie (ptée)	assurance di	recte et réas:		Ligne d'activité pour: e ngage ments d'assurance et de réassurance non- vie (assurance directe et réassurance proportionne lle acceptée)	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non- ie (assurance directe et réassuranc proportionnelle acceptée)	age ments rance non- réass urance iptée)	réassura	Ligne d'activité pour: nce non proportionnell	Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée	eptée	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisati on des travailleurs	Assurance de responsabilit é civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de de responsabilit e é civile générale	Assurance crédit et cautionneme nt	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	0900C	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises					•	•	ŀ	ŀ	ł		ŀ	į						
Brut – assurance directe	R0110	0 ke	175 489 kE	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	$\sqrt{}$	\bigvee_{i}	\bigvee	V	175 489 kE
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 143 kE	14 kE	$0 \text{ k} \epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	M	M	M	M	1 157 kE
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	\bigvee	M	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	\bigvee	62 kE	0 ke	0 ke	0 ke	62 kE
Part des réassureurs	R0140	0 ke	$32300\mathrm{ke}$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	32 300 ke
Net	R0200		1 143 к€ 143 204 к€	0 kE	0 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	62 kE	0 ke	0 ke	0 ke	144 409 ke
Primes acquises																		
Brut – assurance directe	R0210	0 ke	166 548 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	M	M	\bigvee	X	166 548 kE
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 143 kE	15 kE	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	1 158 ke
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	\bigvee	V	V	V	V	V	V	M	V	V	V	\bigvee	62 ke	0 ke	0 ke	0 ke	62 kE
Part des réassureurs	R0240	0 ke	$30691\mathrm{k}\mathrm{\epsilon}$	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	30 691 kE
Net	R0300		1 143 ke 135 873 ke	0 ke	0 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 k€	0 ke	0 k€	0 ke	0 ke	62 kE	0 ke	0 ke	0 ke	137 078 kE
Charge des sinistres																		
Brut – assurance directe	R0310	0 ke	167039~kE	$0 \text{ k} \epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	\bigvee	V	167 039 kE
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	776 kE	9 ke	$0 \text{ k} \epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	V	\bigvee	\bigvee	V	784 ke
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	\bigvee	V	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0340	0 ke	53 044 kE	$0 \text{ k} \epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	53 044 ke
Net	R0400		776 k€ 114 004 k€	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 ke	0 kE	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	114 780 kE
Variation des autres provisions techniques																		
Brut – assurance directe	R0410	0 ke	-6 429 kE	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	\bigvee	V	\bigvee	V	-6 429 kE
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 ke	-1 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	\bigvee	V	\bigvee	V	-1 ke
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	\bigvee	V	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0440	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Net	R0500	0 k€	-6 430 ke	0 k€	0 k€	0 ke	0 k€	0 ke	0 k€	0 ke	0 k€	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 k€	-6 430 kE
Dépenses engagées	R0550	314 k€	14 866 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	15 180 ke
Autres dépenses	R1200	\bigvee	\bigvee		\bigvee	M	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V,	\bigvee_{i}	\bigvee	V.	8 238 ke
Total des dépenses	R1300	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	23 418 kE

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

			Ligne d'activ	ité pour: enga	gements d'as	surance vie		Engager réassur		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	0 k€	0 k€	14 544 k€	0 k€	0 k€		4 705 k€	19 249 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	0 k€	0 k€	4 905 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 905 k€
Net	R1500	0 k€	0 k€	0 k€	9 639 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 705 k€	14 344 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	0 k€	0 k€	14 091 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 739 k€	18 830 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	0 k€	0 k€	4 755 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 755 k€
Net	R1600	0 k€	0 k€	0 k€	9 337 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 739 k€	14 076 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	0 k€	0 k€	1 040 k€	52 027 k€	0 k€	0 k€	2 070 k€	55 137 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	0 k€	0 k€	-265 k€	16 549 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 284 k€
Net	R1700	0 k€	0 k€	0 k€	1 304 k€	35 478 k€	0 k€	0 k€	2 070 k€	38 853 k€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0 k€	0 k€	0 k€	-1 296 k€	-39 952 k€	0 k€	0 k€	548 k€	-40 701 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	0 k€	0 k€	-41 k€	-39 131 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-39 172 k€
Net	R1800	0 k€	0 k€	0 k€	-1 255 k€	-821 k€	0 k€	0 k€	548 k€	-1 528 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	0 k€	0 k€	-3 587 k€	783 k€	0 k€	0 k€	1 908 k€	-896 k€
Autres dépenses	R2500	\nearrow	\searrow	\searrow	$\overline{}$	\nearrow	\sim	\sim	\sim	732 k€
Total des dépenses	R2600	$>\!<$	\geq	\mathbb{X}	$>\!\!<$	\mathbb{X}	$\geq \leq$	$\geq \leq$	\langle	-164 k€

		Pays d'origine	5 principa		montant de gements en	-	es émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010	\searrow						
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								_
Brut – assurance directe	R0110	175 489 k€						175 489 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 157 k€						1 157 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	62 k€						62 k€
Part des réassureurs	R0140	32 300 k€						32 300 k€
Net	R0200	144 409 k€						144 409 k€
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	166 548 k€						166 548 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 158 k€						1 158 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	62 k€						62 k€
Part des réassureurs	R0240	30 691 k€						30 691 k€
Net	R0300	137 078 k€						137 078 k€
Charge des sinistres				•	•	•		•
Brut – assurance directe	R0310	167 039 k€						167 039 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	784 k€						784 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0340	53 044 k€						53 044 k€
Net	R0400	114 780 k€						114 780 k€
Variation des autres provisions techniques	10400	114 700 RC		1		1		114 700 RC
Brut – assurance directe	R0410	-6 429 k€						-6 429 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-0 42 5 k€						-0 423 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0430	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0440	0 k€						0 k€
Net	R0500	-6 430 k€				1		-6 430 k€
	R0550	-6 430 k€ 15 180 k€						-6 430 k€ 15 180 k€
Dépenses engagées Autres dépenses		15 180 KE						_
*	R1200	>	\Leftrightarrow	>	$ \longrightarrow $	$ \longrightarrow $	\Leftrightarrow	8 238 k€
Total des dépenses	R1300		\sim					23 418 k€
		Pays d'origine	5 principa		· montant de gage me nts e	-	es émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400	><						
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	19 249 k€						19 249 k€

		Pays d'origine	5 principa		montant de gagements e	primes brute n vie	s émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400	> <						><
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	19 249 k€						19 249 k€
Part des réassureurs	R1420	4 905 k€						4 905 k€
Net	R1500	14 344 k€						14 344 k€
Primes acquises								
Brut	R1510	18 830 k€						18 830 k€
Part des réassureurs	R1520	4 755 k€						4 755 k€
Net	R1600	14 076 k€						14 076 k€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	55 137 k€						55 137 k€
Part des réassureurs	R1620	16 284 k€						16 284 k€
Net	R1700	38 853 k€						38 853 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-40 701 k€						-40 701 k€
Part des réassureurs	R1720	-39 172 k€						-39 172 k€
Net	R1800	-1 528 k€						-1 528 k€
Dépenses engagées	R1900	-896 k€						-896 k€
Autres dépenses	R2500	><	> <	> <	> <	> <	><	732 k€
Total des dépenses	R2600		> <	> <	> <	> <	> <	-164 k€

		Assurance	Assurance indexée et en unités de compte	exée et en unit	és de compte	Aut	Autres assurances vie	ie	Rentes		1	Assurance	Assurance santé (assurance directe)	directe)	Rentes F	Réassurance	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
		avec		Contrats sans Contrats avec	Contrats avec		Contrats sans Contrats avec découlant des Réassurance	Contrats avec d	écoulant des		Total (vie		Contrats sans Contrats avec découlant des	ontrats avec d	lécoulant des	santé	I otal (Sante
		participation		options ni	options on		options ni	options on	contrats	acceptée	nors same, y		options ni	options on	contrats (i	(réassurance	similaire a la
		aux bénéfices		garanties	garanties		garanties	garanties	d'assurance	_	(So surfue		garanties	garanties	d'assurance	acceptée)	(314
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 ke	9 и е	\bigwedge	V	0 ke	\wedge	V	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\bigwedge	V	0 ke	0 ke	0 ke
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de	0			/	\		/						/				
titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes	00000	210	910	/	\	210		7	910	910	910	210	\rangle	7	210	310	310
probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions	K00 20	O KE		/	/	O KE		O RE	O KE	O KE	O KC	O KE		O RC	O KE	O KE	O KE
techniques calculées comme un tout				\	/		\	/					\	/			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meille ure		\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	\rangle	$\left\langle \right\rangle$	\rangle
estimation et de la marge de ris que		\langle		7	7	7	7	$\overline{\langle}$	7	7	$\overline{\langle}$	7	$\overline{\langle}$	7	$\overline{\ \ }$	$\overline{\ \ \ \ \ }$	7
Meilleure estimation		\setminus	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V
Meilleure estimation brute	R0030	3 630 kE	\bigvee	0 ke	0 ke	\bigvee	28 010 ke	0 ke	0 k€	3 328 k€	34967 ke	\bigvee	9 ke	0 ke	307 959 k€	0 ke	307 959 kE
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules			\ 			\ /					/_						
de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes	R0080	665 ke	Χ	0 ke	0 ke	Χ	20 337 ke	0 ke	0 ke	0 ke	21 002 ke	X	0 ke	0 ke	92 160 ke	0 ke	92 160 kE
probables pour défaut de la contrepartie			/ \			/						/					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la	00000	J-1 590 C	\rangle	340	20.0	\rangle	21 573 7	910	910	313000	13 066 1.6	\setminus	310	340	31 002 310	910	21 200 216
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total		2 200 RC		O NC	ONC	\langle	2M C/O /	O NC	O NC	3 320 MC	13 200 KC	\langle	O NC	ONC	2N 661 C17	O NC	28 (6) CT7
Marge de risque	R0100	37 k€	94 O	\backslash	\bigvee	3 330 kE	\backslash	V	0 ke	678 k€	4 045 kE	0 ke	\backslash	\bigvee	471 k€	0 ke	471 kE
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		\setminus	\setminus	\mathbb{A}	V	\bigvee	\backslash	V	V	V	M	\bigvee	\bigwedge	V	\bigvee	\bigvee	V
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0 ke	9¥0	\backslash	\bigvee	0 ke	\backslash	\bigvee	0 ke	0 ke	9 ke	0 ke	$\backslash\!$	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke
Meilleure estimation	R0120	9 PKE	\bigvee	0 ke	9 PKE	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	9 ke	\setminus	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Marge de risque	R0130	0 ke	9¥0	\bigwedge	\bigvee	0 ke	$\backslash\!$	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\bigwedge	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke
Provisions techniques - Total	R0200	3 667 kf	94 0	1	V	31 339 ke	M	\	9210	4 006 ke	39 012 kF	940	ľ	\	308 430 kF	94 0	308 430 kF

<u>S.17.01.02</u>: Provisions techniques non-vie

						A common of the	Secure of the other of a fee amount of the other of the o	ommolphomous o	To occoonts					Décord	a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	Décourse ou la constitue de la	460	
						Assurance mie	ic of reassurance	a proportionine	accepie e					Neabou	Tallee Holl prop	THOUSE SECTION	201	
					A contance de	Autro	Accurance	_								9		Total
		A commono da o	Assurance de	Assurance	roomonopilité	organization dec	_	incendie et	Assurance de	Assurance	Assurance de		Pertes	Réassurance	Réassurance	maritime, F	Réassurance	TOTAL
		Assurance des	protection du	d'indemnisation	responsaoune cirile	assurance ues	marine,	autres	responsabilité	crédit et	protection	Assistance	pécuniaires	santé non	accidents non	aérienne et de	dommages non	ngage mems
		Hab medicany	revenu	des travailleurs	antomohile	moteur	_	aux	civile générale ce	cautionnement	juridique		diverses	proportionnelle	proportionnelle		proportionnelle	and months
								biens								proportionnelle		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0000	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de																		
titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables	02000	91.0	91.0	970	910	910	910	910	910	91.0	9	910	910	91.0	910	910	910	910
pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques					O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE	O KE
calculées comme un tout																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure		\geq	\nearrow	\setminus	\rangle	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	\setminus	\rangle	\rangle	\setminus	$\langle \rangle$	$\langle \rangle$	\rangle
e stimation et de la marg e de risque		/	/	7	7	/)	/	/	/	/	7	7	/	7)	/	/
Meille ure estimation		M	>	M	M	M	X	X	X	V	M	M	M	M	M	X	V	V
Provisions pour primes		M	\setminus	\ \ \	M	M	M	M	M	V	M	M	M	M		M	V	M
Brut	R0060	-125 ke	-6 496 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 Ке	-54 ke	0 166	0 ke	0 ke	-6 675 ke
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de																		
tirrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables	R0140	0 ke	1 030 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	1 030 ke
pour défaut de la contrepartie																		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-125 ke	-1 221 KE	0 ke	0 ke	9 PK	9Y 0	0 ke	0 ke	9 PK	9¥ 0	0 ke	0 ke	-54 kE	0 KE	0 ke	9¥ 0	-7 705 kE
Provisions pour sinistres		M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Brut	R0160	163 ke	326 107 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	326 270 ke
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de																		
tirrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables	R0240	0 ke	72 554 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	72 554 kE
pour défaut de la contrepartie																		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250			0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	253 716 kE
Total meille ure estimation – brut	R0260		319 611 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 kE	0 ke	0 ke	0 kE	0 kE	-54 ke	0 ke	0 kE	0 ke	319 595 kE
Total meille ure estimation – net	R0270		``	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 kE	0 kE	0 ke	0 kE	0 kE	-54 ke	0 kE	0 kE	0 kE	246 011 kE
Marge de risque	R0280	17 k€	38 857 kE	0 KE	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	38 874 kE
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		M	\langle	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Meilleure estimation	R0300	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Marge de nisque	R0310	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Provisions techniques - Total		\setminus	\setminus	\langle	V	M	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Provisions techniques - Total	R0320	55 kE	358 468 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	-54 ke	0 ke	0 ke	0 ke	358 469 kE
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et	±																	
de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de R0330	le R0330	0 ke	73 584 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 KE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	73 584 kE
la contrepartie – total																		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la	R0340	55 16	284 883 16	0 ke	0 ke	940	94.0	940	0 ke	910	940	0 ke	910	-54 be	910	0 ke	940	284 884 bF
réassurance/des véhicules de tirrisation et de la réassurance finite				,	,		- W			-						-	,	

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Z0010

Année d'accident / année de souscription Total activités non-vie

Somme des anné es	(cumulés)	C0180		66 025 kE	68 587 ke	68 123 kE	71 204 kE	69 333 kE	77 490 kE	83 100 kE	94 343 kE	80 742 kE	49 587 kE	923 204 k€																		
Pour l'anné e	en cours	C0170	0 ke	-9 ke	8 ke	-23 kE	-8 ke	16 ke	158 ke	4 107 kE	15 848 kE	43 387 kE	49 587 kE	113 071 kE			Fin d'anné e	(donné es	actualisées)	C0360	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	12 ke	17 kE	113 ke	284 kE	69 469 kE	114 193 kE	120 668 kE	304 756 kE
			R0100	R0160	R0170	R0180	R0190	R0200	R0210	R0220	R0230	R0240	R0250	Total R0260							R0100	R0160	R0170	R0180	R0190	R0200	R0210	R0220	R0230	R0240	R0250	Total R0260
	10 & +	C0110	0 ke											Total				9 01	10 & +	C0300	0 ke											Total
	6	C0100	V	-9 ke														•	,	C0290	V	0 ke										
	∞	C0090	V	-8 ke	8 ke													٥	0	C0280	V	$0 \text{ k}\epsilon$	0 kE									
	7	C0080	V	-26 kE	-1 ke	-23 kE												t	,	C0270	V	$0 \text{ k}\epsilon$	0 kE	0 ke								
ement	9	C0070	V	-15 ke	-20 ke	-8 ke	-8 kE										ement		0	C0260	V		0 kE	0 ke	12 ke							
Année de développement	w	C0060	V	81 ke	135 kE	131 ke	82 kE	16 kE									Année de développement	11	e	C0250	V			847 ke	0 ke	16 kE						
Année	4	C0050	\bigvee	182 kE	254 kE	380 ke	274 kE	275 kE	158 ke						tualisées		Année		+	C0240	\bigvee				1 385 kE	86 kE	112 kE					
	3	C0040	V	2 766 kE	3 026 kE	3 025 ke	3 748 kE	3 073 ke	3 684 kE	4 107 kE					rutes non ac			,	c	C0230	V					1 627 kE	704 ke	281 kE				
	7	C0030	\bigvee	10224 ke	10 629 kE	10 511 ke	11 190 ke	11 705 kE	12 770 kE	13 427 kE	15 848 kE				r sinistres b			,	4	C0220	V						$31950~\mathrm{k}$	45 280 kE	68 322 kE			
	-	C0020	V	30 609 ke	30 311 ke	30 687 kE	30 840 kE	30 270 kE	35 780 ke	36 251 kE	41 404 kE	43 387 kE			ovisions pou			-	1	C0210	V							76 348 kE	96 205 kE	112 350 kE		
	0	C0010	\bigvee	22 222 ke	24 244 kE	23 420 kE	25 078 kE	23 994 kE	25 098 ke	29 315 kE	37 091 kE	37 355 kE	49 587 kE		Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées	ne)		c	•	C0200	\bigvee								107 513 kE	115 258 ke	118 903 kE	
	Year		R0100	R0160	R0170	R0180	R0190	R0200	R0210	R0220	R0230	R0240	R0250		Meille ure e	(valeur absolue)		Veen	ıear		R0100	R0160	R0170	R0180	R0190	R0200	R0210	R0220	R0230	R0240	R0250	
			Prior	6-N	8-N	V-7	9-N	S-S	4 4	N-3	N-2	N-1	Z								Prior	6-N	8-Z	V-7	9-N	S-S	4 4	N-3	N-2	N-1	Z	

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs						
financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€	\mathbb{N}	0 k€	$\searrow \swarrow$
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€	\mathbb{N}	0 k€	\setminus
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 ke
mutuelles et les entreprises de type mutuel	K0040	3 000 KE	3 000 KE		0 KC	O KE
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€	$\backslash\!\!\!/$		0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€	\setminus	> <	> <
Actions de préférence	R0090	0 k€	\sim	0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€	\setminus	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	604 428 k€	604 428 k€	\mathbb{N}	$>\!<$	> <
Passifs subordonnés	R0140	0 k€	\setminus	0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€	\sim	> <	> <	0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de					$\overline{}$	$\overline{}$
réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de	R0220	0 k€	0 k€	0 ke	0 ke	0 k€
réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	K0220	0 KE	0 KE	O KE	0 KE	O KE
Déductions		> <	> <	\searrow	=	=
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	O k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	607 428 k€	607 428 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires		\sim	\setminus	\mathbb{N}	$>\!<$	$>\!\!<$
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€	\setminus	$>\!\!<$	0 k€	> <
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	K0310	U KC			0 KC	O AC
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€	\setminus	$>\!\!<$	0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€	><	><	0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€		$\overline{}$	0 k€	\sim
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€		$\supset \subset$	0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€	$\overline{}$	$\overline{}$	0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€	>	>	0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€	<u> </u>	>	0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€	\sim	>	0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles		>><	> <	> <	>	> <
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	607 428 k€	607 428 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	607 428 k€	607 428 k€	0 k€	0 k€	> <
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	607 428 k€	607 428 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	607 428 k€	607 428 k€	0 k€	0 k€	> <
Capital de solvabilité requis	R0580	263 222 k€	> <	> <	> <	><
Minimum de capital requis	R0600	65 805 k€	><	> <	> <	> <
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	231%	>	\sim	> <	> <
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	923%	> <	\sim	> <	> <

		C0060	
Réserve de réconciliation		\setminus	\setminus
Excédent d'actif sur passif	R0700	607 428 k€	\setminus
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€	\setminus
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€	\bigvee
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€	$\bigg / \bigg /$
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement	R0740	0 k€	
égalisateur et aux fonds cantonnés	K0740	O KC	
Réserve de réconciliation	R0760	604 428 k€	\setminus
Bénéfices attendus		\setminus	\setminus
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	9 730 k€	\setminus
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 245 k€	$\backslash\!\!\!/$
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	10 975 k€	\searrow

		Capital de		
		solvabilité requis	PPE	Simplifications
		brut		
	•	C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	184 600 k€	$\geq \leq$	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 494 k€	$\geq \leq$	><
Risque de souscription en vie	R0030	10 298 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	129 381 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-75 350 k€	> <	$\backslash\!$
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€	> <	\sim
Capital de solvabilité requis de base	R0100	256 423 k€	> <	$\backslash\!\!\!\backslash$
a		G0400		
Calcul du capital de solvabilité requis	T 20120	C0100		
Risque opérationnel	R0130	11 131 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-4 332 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	263 222 k€		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0220	263 222 k€		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€		

5.28.02.01 : Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en	Activités
	non-vie	en vie
	MCR _(NL,NL)	MCR _(NL,L) R
	Result	esult
	C0010	C0020
R0010	44 460 k€	0 k€

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Activités en non-vie Activités en vie Meilleure estimation et Meilleure estimation et Primes émises au PT calculées comme PT calculées comme ours des 12 derniers ours des 12 derniers un tout nettes (de la un tout nettes (de la mois, nettes (de la mois, nettes (de la réassurance / des réassurance / des réassurance) réassurance) éhicules de titrisation) éhicules de titrisation C0030 C0040 C0050 C0060 Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente R0020 38 k€ 1 204 k€ 0 k€ Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente R0030 246 026 k€ 143 206 ke 0 k€ 0 k€ R0040 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente R0050 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente R0060 0 k€ Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente R0080 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente R0090 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ R0100 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente R0110 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente R0120 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente R0130 0 k€ 0 k€ 0 k€ Réassurance santé non proportionnelle R0140 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ Réassurance accidents non proportionnelle R0150 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€ Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle R0160 0 k€ 0 k£ 0 k€ 0 k€ R0170 Réassurance dommages non proportionnelle 0 k€ 0 k€ 0 k€ 0 k€

Activités en non-vie

Activités en vie

Montant total du

capital sous risque

net (de la

réassurance/ des

véhicules de titrisation)

C0120

4 479 349 k€

	Activités en	Activités
	non-vie	en vie
	MCR _(L,NL)	MCR _(L,L)
	Result	Result
	C0070	C0080
R0200	0 k€	8 008 ke

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Meilleure estimation et Montant total du Meilleure estimation et PT calculées comme apital sous risque ne PT calculées comme un tout, nettes (de la (de la réassurance/ un tout, nettes (de la réassurance / des des véhicules de réassurance / des éhicules de titrisation titrisation) éhicules de titrisation C0090 C0100 Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties R0210 0 k€ 2.965 kE Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures R0220 0 k€ 0 k€ Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte R0230 0 k€ 0 k€ Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé R0240 0 k€ 226 800 k€ Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie R0250 0 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	52 468 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	263 222 k€
Plafond du MCR	R0320	118 450 k€
Plancher du MCR	R0330	65 805 k€
MCR combiné	R0340	65 805 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	65 805 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en	Activités
Calcul du montant nouonnel du MCR en non-vie et en vie		non-vie	en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	44 460 k€	8 008 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	223 047 k€	40 174 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	100 371 k€	18 079 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	55 762 k€	10 044 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	55 762 k€	10 044 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	55 762 k€	10 044 k€

QRT IRCEM MUTUELLE

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	699 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	37 244 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	20 713 k€
Obligations d'État	R0140	8 745 k€
Obligations d'entreprise	R0150	9 888 k€
Titres structurés	R0160	2 080 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	16 531 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	6 096 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	2 864 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	2 864 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	3 232 k€
Santé similaire à la vie	R0320	0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	3 232 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 350 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	23 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	17 275 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	7 k€
Total de l'actif	R0500	62 714 k€

S.02.01.02: Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 570 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	4 570 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	4 237 k€
Marge de risque	R0590	333 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	23 004 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	0 k€
Marge de risque	R0640	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	23 004 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	21 585 k€
Marge de risque	R0680	1 419 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 208 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 581 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4 242 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	408 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 607 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 k€
Total du passif	R0900	38 619 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	24 095 k€

<u>S.05.01.02</u>: Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

		Ligne d'a	Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	gage ments d	assurance et proporti	ance et de réassurance n proportionnelle acceptée)	ice non-vie (ptée)	as surance di	recte et réas	surance	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non- vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non- ie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	age ments arance non- réass urance aptée)	réassura	Ligne d'activité pour: ince non proportionnel	Ligne d'activité pour: réass urance non proportionne lle acce ptée	eptée	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisati on des travailleurs	Assurance de responsabilit é civile automobile	Autre assurance des véhicules a moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres 1 dommages aux biens	Assurance de responsabilit é civile générale	Assurance crédit et cautionneme nt	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	11 428 ke	7 533 kE	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	$\sqrt{}$	\bigvee	\bigvee	V	18 961 kE
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke		V	\bigvee	\bigvee	0 ke
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	V	M	M	M	\bigvee	M	M	M	\bigvee	M	M	\bigvee	0 ke	ЭN 0	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0140	1 204 ke	2 689 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	9¥ 0	0 ke	0 ke	6 893 kE
Net	R0200	10 224 kE	1844 k€	0 ke	0 ke	0 k€	0 k€	0 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 k€	0 ke	94 0	0 ke	0 ke	12 069 kE
Primes acquises																		
Brut – assurance directe	R0210	11 428 ke	7 542 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	$\sqrt{}$	\bigvee_{i}	\bigvee	V	18 971 kE
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke		V	$\langle \rangle$	V	0 ke
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	V	\bigvee_{i}	V	\bigvee_{i}	\bigvee	M	\bigvee_{i}	V	\bigvee	V	V	\bigvee	0 ke	Э¥ 0	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0240	1 204 ke	5 690 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	6 894 kE
Net	R0300	10 224 kE	1853 k€	0 kE	0 ke	0 k€	0 ke	0 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	12 077 kE
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	8 294 ke	5 114 kE	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 kE	0 ke	$\sqrt{}$	V	$\langle \rangle$	V	13 408 kE
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k} \epsilon$	0 kE	0 ke	M	\bigvee	\bigvee	M	0 ke
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	Ž	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	V	\bigvee	\bigvee	V	V	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke
Part des réassureurs	R0340	776 kE		0 kE	0 kE	$0 \text{ k}\epsilon$	$0 \text{ k} \epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k} \epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	4 778 kE
Net	R0400	7 518 ke	1 112 k€	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	8 630 kE
Variation des autres provisions techniques																		
Brut – assurance directe	R0410	0 ke	-5 kE	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k} \epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	$\sqrt{}$	\bigvee	\bigvee	V	-5 kE
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke		\bigvee	\bigvee	V	0 ke
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	V	\bigvee	V	\bigvee	\bigvee	\bigvee	V	V	\bigvee	V	\bigvee	\bigvee	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Part des réassureurs	R0440	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	$0 \text{ k}\epsilon$	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Net	R0500			0 ke	0 ke	0 k€	0 ke	0 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke		0 ke	0 ke	-5 k€
Dépenses engagées	R0550	1114 kE	948 kE	0 kE	0 ke	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	0 kE	2 062 kE
Autres dépenses	R1200	Á	\bigvee	M	\bigvee	M	M	\bigvee	M	\bigvee	M	M	\bigvee	$\sqrt{}$	\bigvee_{i}	\bigvee_{i}	V.	0 ke
Total des dépenses	R1300			$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$		$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\langle $		$\sqrt{}$		2 062 kE

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

			Ligne d'activ	ité pour: enga	gements d'as	surance vie		Engager réassur		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	2 434 k€	0 k€	9 223 k€	0 k€	0 k€		0 k€	11 657 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	982 k€	0 k€	3 723 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 705 k€
Net	R1500	0 k€	1 451 k€	0 k€	5 500 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	6 952 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	2 434 k€	0 k€	9 309 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	11 742 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	982 k€	0 k€	3 757 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 739 k€
Net	R1600	0 k€	1 451 k€	0 k€	5 552 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 003 k€
Charge des sinistres			-		-					
Brut	R1610	0 k€	961 k€	0 k€	4 196 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 157 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	384 k€	0 k€	1 686 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 070 k€
Net	R1700	0 k€	577 k€	0 k€	2 511 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 087 k€
Variation des autres provisions techniques							-	-		·
Brut	R1710	0 k€	1 396 k€	0 k€	-26 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 370 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	558 k€	0 k€	-10 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	548 k€
Net	R1800	0 k€	837 k€	0 k€	-16 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	822 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	1 067 k€	0 k€	223 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 289 k€
Autres dépenses	R2500	> • k€	> ₹€	>•• k€	> ₹€		> •• k€	> ••••••••••••••••••••••••••••••••••••	> ok€	0 k€
Total des dépenses	R2600	> • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	> ₹€	> • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	> ₹€	\searrow	> • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	> • Ok€	> ok€	1 289 k€

		Pays d'origine	5 principa		montant de j gements en i		s émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010	><						><
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises	20110	10.0-11.0		ı	ı	ı	1	
Brut – assurance directe	R0110	18 961 k€						18 961 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€					ļ	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€						0 k€
Part des réassureurs Net	R0140 R0200	6 893 k€ 12 069 k€						6 893 k€ 12 069 k€
Primes acquises	K0200	12 009 KC						12 009 KC
Brut – assurance directe	R0210	18 971 k€						18 971 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0240	6 894 k€						6 894 k€
Net	R0300	12 077 k€						12 077 k€
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	13 408 k€						13 408 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0340	4 778 k€						4 778 k€
Net	R0400	8 630 k€						8 630 k€
Variation des autres provisions techniques		-10		1	1	ı	1	
Brut – assurance directe	R0410 R0420	-5 k€						-5 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0420	0 k€ 0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0440	0 k€						0 k€ 0 k€
Net	R0500	-5 k€						-5 k€
Dépenses engagées	R0550	2 062 k€						2 062 k€
Autres dépenses	R1200	2 002 RC	<u></u>		<u></u>	<u></u>		0 k€
•	111200	$\langle \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $	\sim		$\overline{}$	$\overline{}$		
Total des dépenses	R1300	> <	> <	> <	$>\!\!<$	$>\!\!<$	>>	2 062 k€
Total des dépenses	R1300	Pays d'origine	5 principa		montant de gage ments e	-	s émises)	
Total des dépenses			5 principa			-	s émises)	2 062 k€ Total 5 principaux pays et pays
Total des dépenses	R1300	d'origine	C0160	- en	co180	C0190	C0200	Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210
		d'origine		– en	gagements e	n vie		2 062 k€ Total 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises	R1400	C0150	C0160	- en	co180	C0190	C0200	Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210
Primes émises Brut	R1400	d'origine C0150 C0220 11 657 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 k€ Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280
Primes émises	R1400	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 k€ Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 k€ 4 705 k€
Primes émises Brut Part des réassureurs Net	R1400 R1410 R1420	d'origine C0150 C0220 11 657 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 k€ Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280
Primes émises Brut Part des réassureurs	R1400 R1410 R1420	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 k€ Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 k€ 4 705 k€
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises	R1400 R1410 R1420 R1500	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 k€ Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut	R1400 R1410 R1420 R1500	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 k€ Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 4 739 ke
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520 R1600	d'origine C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€ 7 003 k€ 5 157 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 4 739 ke 7 003 ke
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1610	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€ 7 003 k€ 5 157 k€ 2 070 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 4 739 ke 7 003 ke 5 157 ke 2 070 ke
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520 R1600	d'origine C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€ 7 003 k€ 5 157 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 4 739 ke 7 003 ke
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs Net Variation des autres provisions techniques	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€ 7 003 k€ 5 157 k€ 2 070 k€ 3 087 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 4 739 ke 7 003 ke 2 070 ke 3 087 ke
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs Net Variation des autres provisions techniques Brut	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€ 7 003 k€ 5 157 k€ 2 070 k€ 3 087 k€ 1 370 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 7 003 ke 2 070 ke 3 087 ke 1 370 ke
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs Net Variation des autres provisions techniques Brut Part des réassureurs	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700 R1710	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€ 7 003 k€ 5 157 k€ 2 070 k€ 3 087 k€ 1 370 k€ 548 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 4 739 ke 7 003 ke 2 070 ke 3 087 ke 1 370 ke 548 ke
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs Net Variation des autres provisions techniques Brut Part des réassureurs Net Part des réassureurs Net	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700 R1710 R1720 R1800	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€ 7 003 k€ 5 157 k€ 2 070 k€ 3 087 k€ 1 370 k€ 548 k€ 822 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 4 739 ke 7 003 ke 2 070 ke 3 087 ke 1 370 ke 548 ke 822 ke
Primes émises Brut Part des réassureurs Net Primes acquises Brut Part des réassureurs Net Charge des sinistres Brut Part des réassureurs Net Variation des autres provisions techniques Brut Part des réassureurs	R1400 R1410 R1420 R1500 R1510 R1520 R1600 R1610 R1620 R1700 R1710	C0150 C0220 11 657 k€ 4 705 k€ 6 952 k€ 11 742 k€ 4 739 k€ 7 003 k€ 5 157 k€ 2 070 k€ 3 087 k€ 1 370 k€ 548 k€	C0160	- en	co180	C0190	C0200	2 062 ke Total 5 principaux pays et pays d'origine C0210 C0280 11 657 ke 4 705 ke 6 952 ke 11 742 ke 4 739 ke 7 003 ke 2 070 ke 3 087 ke 1 370 ke

<u>S.12.01.02</u>: Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance	Assurance ind	Assurance Assurance indexée et en unités de compte	s de compte	Aut	Autres assurances vie	ie.	Rentes			Assurance	Assurance santé (assurance directe)	ce directe)	Rentes	Réassurance	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
		avec		Contrats sans Contrats avec	Contrats avec		Contrats sans Contrats avec découlant des Réassurance	Contrats avec	lécoulant des		10tal (vie		Contrats sans	Contrats sans Contrats avec découlant des	lécoulant des	santé	Total (sante
		participation		options ni	options on		options ni	options on	contrats	acceptée	nors sante, y		options ni	options on	contrats (i	(réassurance	simiaire a la
		aux bénéfices		garanties	garanties		garanties	garanties	d'assurance		Combine oct		garanties	garanties	d'assurance	acceptée)	, TE)
		C0020	C0030	C0040	C0050	0900O	C0070	C0080	C0000	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 ke	0 ke	\backslash	V	0 ke	$\backslash\!$	V	0 ke	94 0	0 ke	0 kE	\backslash	V	0 ke	0 ke	0 ke
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de				/			/						/				
titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes	D0000	910	900	/	\	910	/	\ \	0 190	910	340	940	/	910	910	99.0	310
probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions	2004	0 10	O		_	O P		/	2	O		0	\	/			24
techniques calculées comme un tout				\	/		\	/					\	/			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure																	
estimation et de la marge de risque		\langle	\langle		/	\langle	\langle	\langle	\langle	/	$\sqrt{}$	$\left\langle \right $	\langle		\langle	$\overline{\langle}$	\langle
Meilleure estimation		\setminus	\setminus	\bigvee	V	V	V	V	V	V	\setminus	\setminus	\setminus	V	$\langle \rangle$	\bigvee	V
Meilleure estimation brute	R0030	7 746 kE	\bigvee	0 ke	0 ke	\bigvee	13 840 kE	0 ke	0 ke	9 kE	21 585 kE	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules			\ /			\ /						\ /					
de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes	R0080	3 318 kE	Χ	0 ke	0 ke	X	-86 ke	0 ke	0 ke	0 ke	3 232 ke	Χ	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
probables pour défaut de la contrepartie			/			7						/					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la	00000	24 901 1	\rangle	3910	340	\rangle	13 005 12	340	24.0	390	16 252 1,6	\rangle	39.0	24.0	3410	24.0	310
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	W0020	+ +20 NC		O NC	O NC		13 727 KC	ONC	O NC	O NC	10 222 RC		UNC		O NC	O NC	ORC
Marge de risque	R0100	1 364 kE	0 ke	\backslash	V	25 k€	\bigwedge	\bigvee	0 ke	94 0	1 419 k€	0 ke	\backslash	V	0 ke	0 ke	0 ke
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		\setminus	\bigvee	\setminus	V	\bigvee	$\backslash\!$	V	V	\bigvee	\bigvee	\setminus	\backslash	V	\bigvee	\bigvee	V
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0 ke	0 ke	\backslash	V	0 ke	\bigwedge	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\setminus	V	0 ke	0 ke	0 ke
Meilleure estimation	R0120	0 ke	\setminus	0 ke	0 ke	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\setminus	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Marge de risque	R0130	0 ke	0 ke	\backslash	\bigvee	0 ke	\bigwedge	\bigvee	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	\setminus	\bigvee	0 ke	0 ke	0 kE
Provisions techniques - Total	R0200	9 109 kE	9 K 6	\mathbb{N}	V	13 894 kE	\mathbb{N}	V	94 O	94 O	23 004 kE	9 N G	\mathbb{N}	V	9 k 6	9 Y O	0 k€

														, 4			-	
					7	Assurance direc	Assurance directe et reassurance proportionnelle acceptee	e proportionne	le acceptee					Keassn	rance non prop	Keass urance non proportionnelle acceptee	ptee	
					Assurance de	Autre	Assurance	_			-				,	Réassurance		Total
		Assurance des	Assurance de	Assurance	responsabilité	assurance des	maritime.	<u> </u>	Assurance de		Assurance de		Pertes	e	Keassurance		_	en gage ments
		frais médicaux	protection du	d'indemnisation		véhicules à	-	autres r	responsabilité	crédit et	protection	Assistance	pécuniaires	santé non	accidents non	aérienne et	dommages non	en non-vie
					automobile	moteur	transport				ankanarini			_	and and and			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0 060	C0070	C0080	C0000	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de																		
titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables	B0050	0.16	910	910	0 16	0 16	940	940	940	940	0 16	910	0.16	0.16	910	0.16	0.16	910
pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques	COOM	0.80	a a	o o	2	2	O. P.	OWO	O V	OWO	0 100	o W	O WC	OW	240	240	240	O. P.
calculées comme un tout																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Meilleure estimation		\mathbb{N}	\ \	\backslash				M	V	V	V	\ \ \			\ \		\ \	1
Provisions pour primes		M		M	M	M	M	M	M	M	M	M	M			M	M	M
Brut	R0060	-1 442 ke	-1 714 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	9Y 0	9Y 0	9Y 0	0 ke	0 ke	0 ke	-3 156 ke
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de																		
titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables	R0140	-178 kE	-1 269 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	-1 447 ke
pour défaut de la contrepartie																		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 264 kE	-446 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	-1 710 ke
Provisions pour sinistres		\setminus	V	M	V	V	M	V	V	V	V	V	V	V	V	M	M	V
Brut	R0160	1.711 kE	5 683 kE	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	7 394 kE
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de																		
titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables	R0240	163 ke	4 148 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	4 311 ke
pour défaut de la contrepartie																		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		1 535 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	3 083 ke
Total meilleure estimation – brut	R0260		3 969 ке	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	4 237 k€
Total meilleure estimation – net	R0270		1 089 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	1 373 kE
Marge de risque	R0280	131 kE	202 k€	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	333 ke
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques		\backslash	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke
Meilleure estimation	R0300		0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Marge de risque	R0310	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 kE	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke
Provisions techniques - Total		\setminus	V	V	V	V	X	V	V	V	V	V	V	V	V	V	X	V
Provisions techniques - Total	R0320	399 ke	4 171 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	4 570 kE
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et	4																	
de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de R0330	k R0330	-15 ke	2 880 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	2 864 ke
la contrepartie – total																		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la	R0340	415 ke	1 291 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	0 ke	1 706 ke
reassurance/des venicules de turisation et de la reassurance mitte					_				_			_		_			_	

9 423 kE 10 278 kE 10 932 k¢ 10 535 k¢ 10 330 ke 9 924 k6 10 198 k6 10 829 k6 10 650 ke 136 447 k€

> 0 ke 0 ke 45 kE

> R0180 R0190 R0200

0 ke

8 586 k

11 084 k€

R0260

Total

Fin d'année (données actualisées)

10 & +

6

C0300

0980

R0100

R0160 R0170 R0180 R0190 R0210

19 ke 199 kE

R0220

R0230 R0240 R0250 Total R0260

7 046 kE

12 k¢ 26 k¢ 240 k¢ 2 175 k¢ 8 586 k¢

R0220 R0230 R0240 R0250

R0210

Somme des années (cumulés)

Pour l'année en cours C0180

C0170

10 & +

C0110

C01006

R0100 R0160 R0170

œ œ 0 ke 0 ke 0 ke C0080 0 ke 0 ke 15 kE C0260 C0070Année de développement Année de développement 17 ke 8 ke 0 ke 45 kE 0 ke 0 ke C0060 C025012 ke 1 ke 1 ke 6 ke 2 ke 0 ke 12 ke C0050C0240 Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées 24 kE 14 kE 4 ke 46 ke 23 ke 9 ke 78 ke C0040 C0230192 kE 45 kE 127 ké 110 ké 256 ké 240 ké 44 kE 141 kE 19 kE 95 kE C02207 Sinistres payés bruts (non cumulés) 1 218 kE 1 594 kE 198 kE 1 739 kE 1 584 kE 1 732 kE 116 ke 1 161 kE 2 175 kE d'accident Année C02109 248 kE 3 226 kE 6 779 kE 8 857 kE 8 919 kE 9 277 kE 8 989 ke 7 985 kE 8 475 kE 4.059 ke8 058 kE 8 331 kE 8 586 kE Z0010 C0010C0200 (valeur absolue) (valeur absolue) Année d'accident / année R0170 R0180 R0190 R0170 R0190 R0200 R0210 R0200R0230 R0100 R0160 R0180 R0220R0230R0240R0160 R0210 R0240 R0250 Year Year de souscription Prior N-9 N-9 N-7 N-7 N-5 N-5 N-5 N-5 N-5 N-5 N-5 N-3 N-1 N-1 N-1 Prior N-9 N-9 N-7 N-7 N-5 N-5 N-5 N-5 N-5 N-5 N-5 N-3 N-1 N-1 N-1

Total activités non-vie

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs						
financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	1			\leq		\longrightarrow
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€	>	0 k€	>
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€	>	0 k€	>
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
mutuelles et les entreprises de type mutuel						
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€		_><_	
Actions de préférence	R0090	0 k€	\sim	0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€	21.00710	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	21 095 k€	21 095 k€	210	210	
Passifs subordonnés	R0140	0 k€	\sim	0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de						
réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II			$\langle \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $	\iff	$\langle \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $	\iff
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de	R0220	0 k€	> 0 k€	0 ke	0 k€	0 k€
réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II			\leq	< >	<	$\!$
Déductions			_>			\sim
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	24 095 k€	24 095 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires	R0300	0 k€	>	>	0 k€	$ \longrightarrow $
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non	KUSUU	U KE	$\overline{}$	$ \Longleftrightarrow$	U KE	$ \Longleftrightarrow$
appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€	\sim	\sim	0 k€	> 0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€	$\overline{}$	\longrightarrow	0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur	K0320	U KC	$\overline{}$	$ \leftarrow $	U KC	U KC
demande	R0330	0 k€	> <	$\geq \leq$	0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€	> <	$\geq \leq$	0 k€	$\geq \leq$
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€	><	><	0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€	\setminus	\setminus	0 k€	$>\!<$
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€	><	> <	0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€	> <	> <	0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€	> <	> <	0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles		> <	> <	> <	> <	> <
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	24 095 k€	24 095 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	24 095 k€	24 095 k€	0 k€	0 k€	$>\!<$
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	24 095 k€	24 095 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	24 095 k€	24 095 k€	0 k€	0 k€	$ \ge $
Capital de solvabilité requis	R0580	8 356 k€	>	>	>	>
Minimum de capital requis	R0600	6 200 k€	\sim	>	\sim	>
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	288%		\sim		>
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	389%	\sim	\sim	\sim	\sim

		C0060	
Réserve de réconciliation		>>	> <
Excédent d'actif sur passif	R0700	24 095 k€	> <
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€	> <
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€	> <
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€	>
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement	R0740	0 k€	
égalisateur et aux fonds cantonnés	10740	0 KC	
Réserve de réconciliation	R0760	21 095 k€	> <
Bénéfices attendus		$\backslash\!\!\!/$	> <
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	1 204 k€	> <
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 709 k€	> <
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 912 k€	\sim

<u>S.25.01.21</u>: Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	5 225 k€	\bigvee	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	764 k€	$\backslash\!\!\!/$	\backslash
Risque de souscription en vie	R0030	2 792 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	2 905 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-3 487 k€	$\backslash\!\!\!/$	\bigvee
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 200 k€	$\langle \rangle$	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 039 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-883 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	8 356 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0220	8 356 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

<u>S.28.02.01</u>: Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en	Activités
	non-vie	en vie
	MCR _(NL,NL)	MCR _(NL,L) R
	Result	esult
	C0010	C0020
20010	838 k€	0 k€

Terme de la formule linéaire pour les engagements R d'assurance et de réassurance non-vie

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0030	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) C0050	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	284 k€	10 224 k€		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 089 k€	2 373 k€	0 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

Activités en non-vie

Activités en vie

	Activités en	Activités
	non-vie	en vie
	MCR _(L,NL)	MCR _(L,L)
	Result	Result
	C0070	C0080
R0200	0 k€	539 k€

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	Activités e	n non-vie	Activités en vie		
	Meilleure estimation et	Montant total du	Meilleure estimation et	Montant total du	
	PT calculées comme	capital sous risque net	PT calculées comme	capital sous risque	
	un tout, nettes (de la	(de la réassurance/	un tout, nettes (de la	net (de la	
	réassurance / des	des véhicules de	réassurance / des	réassurance/ des	
	véhicules de titrisation)	titrisation)	véhicules de titrisation)	véhicules de	
				titrisation)	
	C0090	C0100	C0110	C0120	
R0210	0 k€	\setminus	4 428 k€	\sim	
R0220	0 k€	\setminus	0 k€	\sim	
R0230	0 k€	$\bigg / \bigg /$	0 k€	\sim	
R0240	0 k€	$\backslash\!\!\!/$	13 925 k€		
R0250		0 k€	$\backslash\!\!\!/$	117 664 k€	

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 377 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	8 356 k€
Plafond du MCR	R0320	3 760 k€
Plancher du MCR	R0330	2 089 k€
MCR combiné	R0340	2 089 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 200 k€

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures

Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte

Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	838 k€	539 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	5 087 k€	3 269 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 289 k€	1 471 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 272 k€	817 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 272 k€	817 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500 kg	3 700 l/E



SGAPS IRCEM

261 avenue des Nations Unies BP 593 59 060 Roubaix Cedex 1

La SGAPS IRCEM est une société de groupe assurantiel de protection sociale immatriculée au SIRENE sous le n°823 214 200

www.ircem.com www.ircem.eu